

## Fin des paradis fiscaux?

Les affaires s'accumulent: plan de sauvetage de l'UBS; traque de l'Internal Revenue Service (IRS) contre les activités illégales de l'UBS aux Etats-Unis; secret bancaire mis en question; débat sur la restructuration de l'UBS qui s'est dotée d'un nouveau chef, Oswald Grübel. L'ancien conseiller d'Etat aux Finances du canton de Vaud André Gavillet n'hésite pas à envisager de «procéder à une nationalisation qui rende possible la restructuration» (DP, 21.02.09). Ces thèmes s'inscrivent dans un contexte de crise financière et de mise sur pied de plus gros monstres bancaires. La concurrence interimpérialiste a ici sa place. Au même titre que le secret des affaires propre au système capitaliste. «Les paradis fiscaux vivent-ils leurs derniers jours?» C'est la question que pose Jean-François Couvrat sur son site «Déchiffrages. Blog de ré-information économique». Il y répond ainsi:

«On prétend ici et là que, le 2 avril, le G20 en finirait avec eux. Ce n'est malheureusement qu'une illusion, que les démêlés entre les Etats-Unis et la Suisse nourrissent opportunément.

Que s'est-il donc passé? L'administration fiscale américaine avait réuni un solide dossier contre 250 contribuables, soupçonnés d'avoir fraudé le fisc, et d'avoir placé le produit de cette fraude sur des comptes ouverts à l'UBS, à l'abri du secret bancaire.

Washington aurait pu se contenter d'engager une procédure judiciaire ordinaire, en demandant à la justice suisse de faire lever le secret bancaire. La Suisse aurait refusé, arguant que ce qu'avaient fait ces contribuables n'était pas de la fraude fiscale mais de la simple évasion, un délit inexistant en Suisse. Or cette fois, Washington a tapé sur la table. L'administration Obama a exigé de l'UBS qu'elle lui transmette les renseignements bancaires concernant ces fraudeurs, faute de quoi l'UBS serait interdite d'activité sur le territoire des Etats-Unis. La raison bancaire l'a emporté sur la raison du client et l'UBS a obtempéré. Elle a transmis les renseignements à Washington juste avant qu'un tribunal suisse le lui interdise, au nom du fameux secret, que la loi helvétique garantit depuis 1934.

Emoi dans la presse suisse, qui parle de «coup de Trafalgar». Satisfaction du fisc américain, qui pousse son avantage et réclame maintenant des renseignements à l'UBS sur 52'000 contribuables.

Il y a certes de bonnes nouvelles dans cette affaire. La première est que, la crise aidant, les paradis fiscaux sont enfin traités pour ce qu'ils sont au premier chef: des paradis de la déréglementation, des machines à vider les caisses des Etats nations. On ne parle plus guère d'eux comme de blanchisseries d'argent sale, ce qu'ils sont aussi, mais subsidiairement.

Or depuis une vingtaine d'années, avec la complicité d'organisations internationales comme le FMI, c'est la lutte contre le blanchiment qui avait la vedette. Frisson garanti dans les chaumières, où le paradis fiscal «propre» était peu à peu devenu le parangon universel du «moins d'impôts, moins d'Etat».

La deuxième bonne nouvelle est que les Etats-Unis ont enfin utilisé le seul argument qui vaille: un Etat nation ne peut tolérer qu'une banque s'installe simultanément sur son sol et dans un paradis fiscal où le secret bancaire garantit l'impunité au fraudeur. L'idée n'est pas neuve. Le rapport Gordon («Tax Havens and Their Use by United States Taxpayers. An Overview») proposait à l'administration américaine d'en faire une règle... en janvier 1981.

Quant à l'échange automatique d'informations fiscales entre les Etats, aujourd'hui en vigueur dans l'Union européenne, sauf en Belgique, au Luxembourg et en Autriche, ce n'est pas non plus une innovation. Cela fut proposé dès 1920 à la conférence financière internationale de la Société des Nations, qui laissa cependant le choix aux Etats membres d'adhérer ou non au principe. Un puissant lobby était à l'œuvre – déjà!

Des banques privées de liaisons avec les paradis fiscaux; des revenus de placements à l'étranger systématiquement déclarés au fisc du pays d'origine du contribuable: voilà deux idées anciennes à mettre en œuvre pour en finir vraiment avec les paradis fiscaux. On en est très loin.

Ce qui se prépare au G20 n'est qu'un succédané de ces deux principes. La Commission européenne vient d'ailleurs d'adopter une position qui rejoint celle des Etats-Unis. C'est la position de l'OCDE. Un paradis fiscal serait tenu de transmettre des informations bancaires sur un non-résident, à condition que l'administration fiscale de son pays de résidence présente un solide dossier justifiant ses soupçons de fraude.

C'est un peu comme si on dispensait certains contribuables de déclarer leurs revenus, tant que le fisc n'a pas apporté lui-même la preuve que ces revenus existent. Admettons que ce ne soit plus tout à fait le paradis des fraudeurs. Disons que ce purgatoire ne manquerait pas de confort.»

## Arts graphiques et médias: secteur et syndicat en crise (pp. 2, 6-7)



## Une crise incomparable

### Des environs déprimants pour le capitalisme suisse

CHARLES-ANDRÉ UDRY

Il y a quatre mois, faire allusion à la crise des années trente pour saisir le cours actuel vous classait, de suite, parmi les contempteurs catastrophistes du capitalisme.

Aujourd'hui, les formules «on est au bord du gouffre» ou «il faut éviter la catastrophe» font florès. Et George Soros de déclarer: c'est «pire qu'en 1929», étant donné l'intrication de l'ensemble des économies et le déficit des comptes extérieurs des Etats-Unis<sup>1</sup>.

L'Etat capitaliste doit jouer les pompiers. L'hebdomadaire allemand *Die Zeit* s'interroge sur l'existence «du nouveau capitalisme d'Etat». L'étatsunien *Business Week*, lui, affirme son existence rampante. Compréhensible lorsque l'on aligne les grandes banques et les secteurs de l'industrie (l'automobile en particulier) qui réclament que la «main publique» remplace, momentanément,

la «main invisible» du marché.

### Une vitesse inattendue

En Suisse, la situation est encore différente. Mais le «sauvetage de l'UBS» en octobre 2008 – par décret et sans contreparties, même d'un point de vue social-démocrate – démontrait que l'Etat des dominants était bien présent pour «essuyer les pertes privées».

De plus, un fait saute aux yeux: les prévisions économiques des instituts suisses ayant pignon sur rue ont baigné dans l'optimisme jusqu'au quatrième trimestre 2008.

On ne peut l'imputer au seul formatage de l'«opinion publique» en préparation de la votation du 9 février 2009 sur les Accords bilatéraux. Ce manque d'appréhension de la gravité particulière de cette crise généralisée de surproduction et de suraccumulation<sup>2</sup> traduit aussi une sclérose propre au dogma-

tisme économique ambiant. A cela s'ajoute la tendance à hyperboliser les traits spécifiques de l'«économie Suisse» qui, certes, existent<sup>3</sup>.

Déjà à l'occasion de la récession de 1991 – la première qui déboucha sur une hausse soutenue du chômage en Suisse – le seco (Secrétariat d'Etat à l'économie) prédisait, en décembre 1990, une croissance du PIB (Produit intérieur brut) de 1,25% pour 1991; il recula de 0,9%.

Or, le contexte économique présent est fort différent et bien plus sombre que celui prévalant alors. Peter L. Bernstein affirme: «La récession<sup>4</sup> économique embrasse maintenant le monde entier. La vitesse du recul économique est sans précédent.» (*Financial Times*, 26.02.2009). Stephen Green, le patron de la plus grande banque européenne par sa capitalisation boursière<sup>5</sup>, HSBC, déclare le 2 mars 2009: «Elle [l'année

2008] marque l'avènement de la première crise de l'ère de la titrisation<sup>6</sup> mondiale et aussi la première crise de l'économie «just in time», dans la mesure où les effets de la crise financière se sont rapidement propagés à l'économie réelle.»

Ce n'est pas ce qu'anticipait le KOF (Centre de recherches conjoncturelles) dans ses prévisions pour l'automne 2008: «Aux Etats-Unis surtout, les premiers indices suggèrent que la phase d'essoufflement pourrait avoir franchi le creux de la vague.» (29.09.2008)

### Rectifications

Les traits forts de cette crise contagieuse ne furent pas pris en compte par l'essentiel des experts. Ils se ravisent.

Voici les prévisions fournies par les principaux instituts sur l'évolution du PIB suisse. Elles portent sur la croissance réelle (inflation déduite) ➔

du PIB, pour 2009 et 2010 respectivement.

- Seco: -0,8%; +1% (début octobre, la prévision pour 2009: +1,3%);
  - Banque nationale: 0,8% (prudente elle donne une fourchette: entre -0,5 et -1%) et s'abstient pour 2010;
  - BAK (Bâle): -0,7%; +1,2%;
  - Créa (Lausanne): -0,7%; +1,2%;
  - OCDE: -0,2%; +1,6%;
  - UBS: -1,2%; +0,2%;
  - ZKB (Banque cantonale de Zurich): -0,9%; +0,8%;
  - Bank Julius Bär: -1,6%; +0,7%.
- Selon le seco, au quatrième trimestre 2008, le PIB s'est contracté de 0,3% (par rapport au trimestre précédent) et 0,6 par rapport au même trimestre de 2007.

### Fréquentations difficiles

En ce début 2009, les économies qui fournissent les principaux débouchés aux exportations de l'industrie helvétique manifestent un fort tassement. *La Tribune* (2.03.2009), quotidien économique français, titre: « France: la pire récession depuis 1945 ». Au quatrième trimestre 2008 par rapport au troisième, le PIB français recule de 1,2%; en Allemagne de 2,1%; en Italie de 1,8%; au Royaume-Uni de 1,5% et aux Etats-Unis de 1,6%.

La récession touche l'ensemble des pays de l'UE à 27, quels que soient les « modèles de croissance » empruntés. A gros traits: celui du « boom immobilier » et de l'endettement des ménages (Espagne); celui de l'immobilier, de l'endettement des ménages et d'une « imposante place financière » (Royaume-Uni); celui de divers pays de l'Europe de l'Est combinant bas salaires, investissements étrangers et exportations; celui dit de l'exportation ainsi que d'une contrainte exercée sur les revenus des ménages (Allemagne).

En un mot: pour le capitalisme helvétique, l'environnement européen et américain sera très certainement plus rude – dans son ampleur et sa durée

– qu'en 1974-75, qu'en 1981-82 et qu'en 1991-93.

Sans même mentionner une inconnue: c'est la première fois, depuis 1999, que toute la zone euro est frappée par une récession synchronisée. Ce qui fait surgir toutes les difficultés d'une gestion « coordonnée » de l'UE. Sans pouvoir utiliser la dévaluation compétitive – sauf si certains pays sortaient de l'euro, ce qui susciterait un choc aux répercussions difficilement mesurables – la sévérité des atteintes patronales et gouvernementales au salaire social sera encore accentuée.

### Et si 2010 n'était pas au rendez-vous ?

Or, la répartition – chiffres de 2007 – des exportations suisses est la suivante: Europe 66,9%; UE: 63,0%. Au sein de ce dernier ensemble, la ventilation est la suivante: 20,8% Allemagne; 8,9% Italie; 8,4% France; 4,8% Royaume-Uni; 3,8% Espagne; 3,2% Autriche; 3,1% Pays-Bas; 1,9% Belgique. Ces principaux débouchés totalisent 54,9% des exportations. Les Etats-Unis – toujours en 2007 – en absorbaient 9,3% et le Canada 1,4%. Quant à la Chine – qui est montée en force comme débouché entre 2003 et 2007: de 2485 millions de francs à 5419 – elle avalait 2,4% des exportations et le Japon 3,1%.

Suite à la croissance soutenue des exportations entre 2003 et 2007, dès la fin du premier semestre 2008 le frein est tiré et la spirale négative va s'accélérer. Selon les données de janvier 2009, le retrait le plus marqué concerne l'UE: -12,3%, avec une compression des prix, à l'exception des pharmaceutiques. Parmi les poids lourds de l'exportation, en priorité, est frappée l'industrie des machines et de l'électronique. Cela dans quasi toutes ses composantes. Le recul en valeur réelle atteint 18,7% par rapport à l'année précédente. Le repli de l'industrie métallurgique (aluminium, éléments de machines en métaux, outillage) se situe à hauteur de

28,4%; celui de l'horlogerie à 28,6% et celui de la bijouterie à 14,3%. Toutefois, le poids cumulé de ces trois branches dans le montant des exportations est inférieur de 21,3% à celui de la seule industrie des machines.

Ces données soulèvent deux interrogations: la vitesse à venir de la contraction des commandes dans les branches déjà dans le rouge (matières premières de base, plastiques, aluminium, etc.); l'extension à d'autres, telles que les moteurs électriques, la production de courant.

Une indication à ce propos: l'entrée de commandes dans l'industrie allemande a baissé de 9,8% en septembre, de 7,1% en octobre, de 5,9% en novembre, de 9% en décembre 2008 (Eurostat, 24.02.2008). La translation de cette tendance sur l'industrie Suisse est certaine.

Plus d'un industriel suisse compte sur les « plans de relance » adoptés dans l'UE, aux Etats-Unis et en Chine pour amortir le choc. Et le gouvernement fédéral maintient une politique fort restrictive en termes d'investissements publics et de politique « sociale ».

Face à cette configuration, au moins deux incertitudes se dressent. Dans quels délais les « plans de relance » européens et étatsuniens auront-ils un impact en termes de demande d'importations? Est-il aussi certain que la « relance » sera au rendez-vous en 2010, comme le laissent entendre, de manière consensuelle, les experts helvétiques?

### Investissements et dividendes

Durant la phase de croissance 2003-2007, on a assisté à un processus que la *Neue Zürcher Zeitung* (25.02.09) qualifie de « réindustrialisation ». Les investissements ont été effectivement importants. La « situation bénéficiaire » des entreprises leur a donc permis d'investir (extension et surtout « rationalisation »). Ces investissements ont été fortement autofinancés. Le recours au crédit bancaire n'était certaine-

ment pas négligé puisqu'il permet de réduire la charge fiscale – déjà fort légère en comparaison européenne – en déduisant les intérêts des bénéficiaires. Ces investissements pouvaient alors se combiner avec une gestion rentable d'une partie des bénéfices sur les « marchés financiers ».

Simultanément, les actionnaires étaient bien rétribués. Le Credit Suisse, dans son *Swiss Corporate Hand Book 2008* insistait, encore en fin juin 2008, sur la permanence par les entreprises suisses « d'une politique de distribution de dividendes toujours favorable aux actionnaires ». Un exemple: les actionnaires de Bobst (Vaud), en quelques années, ont vu leur dividende (par action) passer de 1 à 3,50 francs. A cela s'ajoutent les salaires de « managers » qui ont explosé, depuis plus de 15 ans.

Le sentier pentu emprunté par les investissements industriels a trouvé son terme au premier trimestre 2008. Le recul des exportations et de la production qui s'ensuit va accroître les surcapacités de production (capacités non utilisées) et faire pression sur les marges bénéficiaires. Cette sous-utilisation de l'appareil productif (facette de la crise de surproduction) passera assez vite au-dessous du seuil de 82,5%, taux encore proche de celui du début 2004.

### La flexibilité helvétique

Dans le contexte présent de récession, gouvernement et patronat vont mettre à profit « la relative flexibilité de l'économie suisse face au reste de l'Europe: législation du travail plus libérale et dimension internationale des entreprises, [ce qui] favorise une restructuration plus rapide » *Credit Suisse, Research Monthly* (10.02.2009).

Traduisons: licenciements des intérimaires, ce qui est fait; réduction des emplois avec conservation du « noyau » le plus qualifié qui subit une tension de travail maximale; mise en place, avec l'appui des syn-

dicats (UNIA), d'un système de prêts interentreprises des travailleurs; redéfinition de la localisation transnationale de la chaîne productive; utilisation du chômage partiel; licenciements peu coûteux.

Le chômage agira comme bras de levier pour faire accepter une série de mesures portant sur le temps du travail, sa productivité et l'évolution des salaires.

En données désaisonnalisées (selon la BNS), les chômeurs inscrits sont au nombre de 116 207 en janvier 2009 – 100 133 en août 2008 – et les demandeurs d'emploi inscrits en janvier 2009 atteignent 180 287 (143 549 en août 2008). Le nombre de personnes en sous-emploi<sup>7</sup> progresse de même. Au deuxième trimestre 2008, il était de 275 000 (237 000 en 2004). La pente du chômage sera donc fort inclinée. Et la « consommation des ménages » s'en ressentira. Le retournement des immatriculations de véhicules nouveaux, dès fin 2007, en est un signe annonciateur. Au quatrième trimestre 2008, la consommation des ménages est quasi plane (+0,1%).

### La relance des salaires

Au moment où la récession frappe les esprits, les « pertes » des banques et des assurances reprennent de plus belle. Autrement dit, la récession va encore faire exploser des « mauvaises dettes », celles du secteur financier, mais aussi des « bonnes dettes », hier, d'entreprises. La « descente aux enfers » de l'UBS – et d'autres – n'est pas terminée.

Dans ce contexte, le premier plan de sauvetage pour les salarié-e-s consiste à s'organiser afin de chercher à s'opposer aux choix du patronat et de son gouvernement. Choix illustrés par l'hommage dithyrambique rendu aux contre-réformes Hartz IV en Allemagne par la *NZZ* (30.01.2009). La BCE (Banque centrale européenne) « exhorte à serrer la vis aux salaires et aux dépenses publiques » (*Financial Times*, 27.02.2009).

C'est, de fait, le programme du Conseil fédéral et d'économistes. Or, les salaires réels annuels n'ont augmenté, depuis 1990, que de 0,4% en moyenne; contre 1,6% au cours des 20 années précédentes. Le salaire dans toutes ses dimensions – direct, allocations chômage, retraites, etc. – doit donc augmenter. Ce plan de relance là exige une action préparée et coordonnée de tous les salarié-e-s. Dans une telle période, il n'y aura pas de compromis concrets de la part du Capital. Par contre, les « discours » sur le rôle de la « paix sociale » pour sauvegarder la compétitivité se multiplieront. ■

1. Sur l'analyse de la crise du capitalisme international, nous renvoyons à la revue trimestrielle *La brèche* (1 à 4). Le numéro 5, premier trimestre 2009, portera aussi sur ce thème. De plus, on peut également consulter le site *alencontre.org*.

2. Par suraccumulation, il faut entendre une situation où il y a une masse importante de capitaux qui ne peuvent être investis au taux de profit moyen qu'attendent leurs propriétaires.

3. Le système socio-productif du capitalisme helvétique possède sa spécificité, comme d'autres. Mais ces spécificités s'expriment dans le cadre contraignant du capitalisme mondialisé. Et le système est travaillé par les contradictions « invariantes » de la reproduction du capital.

4. Contraction de la production, de l'investissement, de la consommation des ménages, faillites, montée du chômage, etc.

5. La capitalisation boursière s'obtient en multipliant la valeur des actions cotées en Bourse par leur nombre.

6. La titrisation permet aux banques et à des institutions financières de transformer des crédits en titres de type obligataire (obligation) négociables sur le marché. Lorsque les prix de l'immobilier américain ont commencé à décliner, des faillites puis un effondrement ont frappé la pyramide des crédits titrisés.

7. C'est-à-dire des personnes actives occupées qui ont une durée de travail inférieure au 90% de la durée normale; qui souhaitent travailler plus et sont disponibles dans les trois mois pour un taux d'occupation plus élevé.

## tamedia: EDIPRESSE

« Illustrant » notre article sur la presse (p. 7), tombe l'info du rachat par Tamedia de Presse Publications SR SA, qui gère l'essentiel des activités d'Edipresse en Suisse (50,1% en 2011 pour 226 millions, le reste en 2013, par échange d'actions). L'étranger, *Bilan* et les médias liés au luxe ne sont pas concernés.

**Tamedia** publie les quotidiens *Tages Anzeiger*, *Berner Zeitung* et *Der Bund* (rachetés tous deux en 2007 pour 300 millions), *Finanz und Wirtschaft*, les gratuits *20 minutes* en français et en allemand, une série de magazines et des journaux plus locaux. Il a aussi des participations dans des télévisions (TeleBärn, TeleZürich) et des radios. Il emploie 2500 salarié-e-s, pour un chiffre d'affaires (CA) 2007 de 772 millions.

**Edipresse-Suisse** publie *24 heures*, la *Tribune de Genève*, les diverses versions du *Matin* (orange, du dimanche et bleu), d'autres gratuits, divers journaux locaux, des magazines. Il est présent sur le net, et a une participation de 30% dans la nouvelle TV régionale « Yaud Fribourg TV ». Le CA 2007 en Suisse est de quelque 470 millions (58% du CA du groupe); il emploie en Suisse 1200 salarié-e-s.

Tamedia deviendra ainsi le second groupe de presse en Suisse avec 1,25 milliard de chiffre d'affaires (chiffres 2007) et plus de 3500 salarié-e-s. Le premier groupe reste **Ringier** (CA 2007: 1,46 milliard et 7000 salarié-e-s; *Blick*, *SonntagsBlick*, *Blick am Abend*, *Le Temps*, *L'Illustré*, *Schweizer Illustrierte*, *L'Hebdo* et autres magazines; produits multimedia, émissions de TV et médias

électroniques). Sur le plan publicitaire, cette fusion a été préparée – de fait si ce n'est en intention – par le rachat en commun en 2008 de homegate.ch (premier site Internet immobilier de Suisse) et par la rupture toute récente d'Edipresse d'avec son partenaire traditionnel Publicitas/Publigrup.

• Du point de vue des salarié-e-s, la fusion des gratuits *20 Minutes* et *Matin bleu* va supprimer 20 postes de travail rédactionnels et un certain nombre à l'impression. Au-delà, il est clair que s'annoncent d'autres « rationalisations » pour atteindre dans 4 ans l'objectif annoncé de 30 millions d'économies par an. La direction Lamunière, qui reste en place, sera d'autant plus ardente à réaliser ces objectifs que plus l'ancien Edipresse sera rentable, plus le prix qu'il tirera en 2013 de la vente de la deuxième moitié sera élevé. Les salarié-e-s et les syndicats seront-ils en mesure de s'y opposer? Comedia, « refuse totalement » l'opération, demande à la Commission de la concurrence de la refuser et appelle à des assemblées de salarié-e-s et à des négociations. Mais le résultat du CCT des arts graphiques (p. 6) et le refus d'une CCT pour les journalistes chez Tamedia, montrent la difficulté.

• Dans le reste de la branche, la pression concurrentielle va s'accroître du point de vue des recettes publicitaires comme de celui du renouvellement de l'appareil de production, particulièrement sur les journaux indépendants. Vont-ils se jeter dans les bras d'Hersant? En tout cas, le processus de concentration n'est pas fini et les salarié-e-s seront « invités » à faire des efforts...

# Un réseau,

URS ZUPPINGER

Le dernier numéro de *La brèche* a déjà rendu compte des efforts déployés par le comité « Giu-le-Mani », qui soutient les ouvriers en lutte des Ate-liers de réparation des CFF à Bellinzone, pour mettre en place un réseau qui permette à des travailleurs et syndicalistes combattifs d'échanger et de se coordonner à l'échelon suisse par-dessus les secteurs d'activités et les frontières organisationnelles des syndicats. Notre présentation avait souligné l'importance de cette initiative en même temps que sa fragilité en précisant qu'elle avait donné lieu jusqu'alors à la tenue de deux rencontres natio-

nales, le 31 mai et le 20 septembre 2008, et à la mise en place de petites structures de coordination à Zurich et à Bâle.

### 3<sup>e</sup> rencontre

Le 7 février 2009 a eu lieu une troisième rencontre nationale à Rodi. Elle a attiré environ 130 militant-e-s des trois régions linguistiques du pays. Elle a pris acte du durcissement de l'attaque patronale consécutive au renversement brutale de la conjoncture économique mondiale et se consacrait à l'examen d'expériences de lutte et à l'échange entre militant-e-s sur un certain nombre de thèmes d'actualité. Elle a permis l'adoption d'une plateforme qui

précise que « le réseau soutient l'autoorganisation et l'autodétermination des travailleuses et des travailleurs » et « ne se comprend ni comme un ou plusieurs courants d'opposition au sein des syndicats existants, ni comme une alternative à ces syndicats ».

La matinée était consacrée à une présentation des deux mobilisations de salarié-e-s les plus importantes de 2008 à savoir celle qui a eu lieu dans les services publics vaudois contre l'instauration d'un nouveau système salarial et celle des ouvriers des Officine de Bellinzone. Le cheminot Dante De Angelis a ensuite témoigné de la lutte qu'il mène contre la

# Un hiver à la charge des travailleurs...

La météo de cet hiver 2008-2009 permet de jeter un regard sur les conditions de travail dans le bâtiment et sur les dispositions censées y régler le temps de travail.

ALEX MARTINS

L'article 28 de la convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse (CN-2008 qui couvre environ 80000 salariés) prévoit à son 2<sup>e</sup> alinéa que «lors de conditions météorologiques qui mettent en péril la santé du travailleur et/ou empêchent un déroulement efficace des travaux (pluie, neige, foudre, grand froid), les travaux de construction en plein air doivent être interrompus pour autant que cela soit techniquement possible».

## Pas d'application automatique

Or, comme c'est le cas pour la plupart des dispositions conventionnelles, la concrétisation de cet article sur les chantiers n'est de loin pas automatique. Cette mise en application est en effet largement fonction d'un rapport de force et, partant, du degré d'unité du collectif de travail. Or, ce secteur se caractérise par une déstructuration des relations entre travailleurs par l'intermédiaire d'un recours toujours accru à la sous-traitance et aux travailleurs temporaires. Les questions purement techniques jouent également leur rôle, bien que leur définition puisse varier en fonction de l'avancement des travaux – facteur qui détermine aussi la plus ou moins grande pression mise sur le responsable de chantier selon les délais à respecter.

Lorsque l'interruption de travail est acquise ou lorsque

l'entreprise renonce à travailler, les choses ne sont de loin pas réglées pour les travailleurs. Pour les temporaires, le flou sera souvent cultivé par l'agence qui l'a engagé, si bien que l'obstination ou la réclamation sont trop souvent nécessaires pour obtenir le paiement des jours manqués. Pour les salariés d'entreprises du bâtiment, il existe bien une section dans la loi sur l'assurance-chômage et insolvabilité (LACI) prévoyant une indemnisation par l'assurance-chômage de la perte de travail en cas d'intempéries à 80% du salaire. Mais les entreprises cherchent à ne pas y avoir recours, notamment en raison de la clause disposant qu'elles doivent elles-mêmes assurer le paiement de l'indemnité des deux premiers jours du mois...

## Progrès de la déréglementation

Les récents développements autour de la réglementation du temps de travail dans cette même CN 2008 ont d'ailleurs fourni de nouvelles possibilités aux employeurs pour faire rattraper par les travailleurs les heures manquées pour cause de mauvais temps. En effet, malgré l'échec formel de la tentative patronale de pouvoir mettre ces heures à la charge des travailleurs par le biais d'heures négatives à rattraper durant le reste de l'année, le fond de l'offensive a été couronné de succès suite à un jugement d'application d'un «tribunal arbitral» en

2006. Ce jugement, confirmé par le renouvellement conventionnel de l'année dernière, interdit la pratique des heures négatives tout en permettant aux entreprises de modifier l'horaire annuel de travail en cours d'année avec une limite fixée à 48 heures par semaine. En conséquence de quoi, les travailleurs de ces entreprises vont travailler de 9 heures à 9h35 par jour durant la majeure partie de l'année, sans aucun supplément. Et cela étant fait sans aborder la question des heures supplémentaires dont 100 peuvent être stockées dans un compte pour être versées à 100% durant les intempéries de l'année suivante. La pratique du stockage des heures conduit ainsi à abolir la notion de supplément salarial – sauf à partir de la 49<sup>e</sup> heure de travail hebdomadaire. Ces dispositions ont été intégrées à la CN signée en avril 2008 à côté de possibilités intermédiaires offertes aux entreprises et venant compliquer encore la faible lisibilité de l'ensemble<sup>1</sup>.

## Perte de contrôle

Voici donc un système du temps de travail incompréhensible et hyper-flexibilisé, qui empêche tout contrôle de la part des travailleurs. Il a en outre l'avantage de correspondre pleinement au rythme de travail des travailleurs détachés par des entreprises étrangères en Suisse, ceux-ci étant conduits à faire de grosses journées afin de pouvoir passer plus de temps avec leur famille.

## Sous-traitance et surexploitation

Ce tableau ne serait pas complet sans évoquer la partie moins visible de l'iceberg, c'est-à-dire le processus – inégalement développé – d'éclatement des statuts et des entreprises qui caractérise l'organisation actuelle du travail sur les chantiers. En témoigne par exemple l'accroissement continu de la proportion de travailleurs temporaires sur les chantiers, une frange de salariés très fragilisés. De même, la sous-traitance en cascade, organisée par étages et orchestrée par les grandes entreprises de la branche – qui s'opposent à toute disposition un tant soit peu contraignante concernant leur responsabilité envers les entreprises à qui ils sous-traitent une portion de travail – participe de cette déstructuration. Les rythmes de travail s'intensifient fortement, car tous les sous-traitants sont soumis à des délais spécifiques les uns vis-à-vis des autres. Dans un tel cadre, le samedi tend à redevenir un jour de travail normal sur les chantiers suisses.

Au bout de la chaîne de la sous-traitance, il est rare que les dispositions conventionnelles soient respectées. On rencontre plutôt dans ces micromarchés du travail un fort taux de travailleurs au noir hyperexploités. Mais la péjoration des conditions de travail ne se limite pas à ce secteur. Il va en effet de soi que les salaires conventionnels sont mis sous pression par le développement de la sous-trai-

tance avec, en bout de chaîne, une sous-enchère salariale systématique.

## Entreprises fantômes

Qui plus est, les entreprises sous-traitantes ont une durée de vie extrêmement brève. Si bien qu'obtenir auprès d'elles le paiement après un contrôle paritaire – quand ces entreprises ne fournissent pas de faux documents – ou après une procédure devant les tribunaux s'avère souvent peine perdue. Au moment où elles se trouvent enfin contraintes à payer le dû des salariés, elles ont en général disparu, alors que bien souvent une nouvelle raison sociale est fondée pour poursuivre les affaires. Le niveau de salaire moins élevé dans les autres branches du bâtiment – le second œuvre par exemple, secteur le plus touché par la «libre prestation de services» – participe également de cette mise sous pression constante, sans même mentionner l'impact de la mise en concurrence élargie à l'échelle européenne ou celui de la récession à venir... ■

1. Un procès-verbal additionnel «temps de travail» précise que l'entreprise est dispensée d'établir un nouveau calendrier de travail lorsque la perte de travail peut être compensée dans le même mois civil ou par des heures supplémentaires emmagasinées. De même si la différence par rapport au calendrier initial est inférieure à 10 heures. Une commission d'application et d'interprétation est chargée de chapeauter ce «modèle» et d'effectuer des «éventuelles propositions en vue de modifier les réglementations sur le temps de travail».

# pour ce temps de crise

défaillance des mesures de sécurité dans les trains italiens et des ouvriers de l'INNSE à Milan ont rendu compte de l'état de la lutte dure, difficile, mais exemplaire qu'ils mènent pour empêcher le propriétaire de leur ancien lieu de travail de vouer le site à une opération immobilière.

Les groupes de travail de l'après-midi ont permis aux participants d'échanger sur des thèmes aussi variés que les conséquences de la crise pour les salarié-e-s, les luttes des femmes dans le mouvement ouvrier, les conditions de travail dans les CFF, la politique des transports ferroviaires ou la construction du réseau à travers

la Suisse. A l'issue de la journée il fut décidé d'organiser une 4<sup>e</sup> rencontre le 12 septembre prochain.

## Tentative de bilan

La participation à la rencontre du 7 février a atteint le 2/3 de celle des rencontres précédentes. C'est encourageant, car des mois se sont écoulés depuis la grève des ouvriers de Bellinzona et, sauf au Tessin, les médias se sont détournés de leur lutte depuis qu'ils ont obtenu du Conseil d'administration des CFF, le 28 novembre dernier, la garantie écrite que leur lieu de travail subsistera au moins jusqu'en 2013, – en échange de leur acceptation du transfert des

ateliers de la division du transports de marchandises à celle du transport des personnes.

La rencontre du 7 février a ainsi montré que la conscience des enjeux de cette lutte est toujours vive dans une frange de travailleurs et syndicalistes combattifs. C'est important, car ce conflit est entré dans une phase plus délicate. La partie patronale essaie d'exploiter le retour à une certaine normalité pour reprendre en main les rapports de travail sur le lieu de travail. Les représentants des travailleurs sont engagés dans une démarche paritaire destinée à trouver un accord avec la direction sur les mesures à prendre pour accroître la pro-

ductivité des ateliers. De plus, le renouvellement de la convention collective de travail se profile à l'horizon. La capacité de résistance des travailleurs est toujours intacte, mais le bras de fer n'est pas terminé et sa résolution dans l'intérêt des travailleurs requerra peut-être encore notre solidarité.

## Un réseau pour temps de crise

Mais le centre de gravité de la rencontre du 7 février se situait ailleurs. Nous savons aujourd'hui avec certitude que de nombreux autres travailleurs et travailleuses seront la cible d'attaques patronales dans les semaines et mois à venir. Les

licenciements, les chantages au salaire et les atteintes à la protection sociale se multiplieront et les salarié-e-s, sauf exception, ne peuvent compter sur les appareils syndicaux sauvegarder leurs intérêts.

Un réseau de militants combattifs n'est pas à lui seul l'instrument dont les salarié-e-s ont besoin pour résister à l'attaque patronale. Mais si des salarié-e-s prennent en main leur propre défense sur certains lieux de travail, si des luttes collectives éclatent, un tel réseau sera indéniablement très utile. Il pourra informer les salarié-e-s d'autres lieux de travail, ainsi que la population proche du lieu du conflit ou ailleurs en Suisse; il

pourra ainsi organiser le soutien par-dessus les frontières entre secteurs d'activités et sans être limité par des obligations contractuelles.

## Une carence à combler

Jusqu'à présent cette idée n'a pas rencontré un réel écho en Suisse romande. De ce côté de la Sarine, les ressources des militants combattifs sont pour le moment toujours accaparées par les activités qu'il est encore possible de développer au sein de certaines structures syndicales. Pour être, ne serait-ce qu'un tant soit peu, à la hauteur des enjeux actuels, il faudra pourtant bien que nous parvenions à dépasser cette situation. ■

# L'après-votations du 9 février 2009

Lors du débat qui précéda l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) étendu à la Roumanie et à la Bulgarie, une fois de plus, aucun examen sérieux des dites mesures d'accompagnement n'a été produit. Il est temps de le faire. Cela permettra d'éviter les pièges tendus par des votations à caractère plébiscitaire.

DARIO LOPRENO \*

Dans le cadre des votations successives sur l'accord dit de « libre circulation des personnes », les mesures suivantes sont censées fournir l'instrumentarium d'accompagnement de l'ALCP<sup>1</sup> pour la protection des salarié-e-s contre le dumping salarial et social :

- protection conventionnelle et usuelle ;
- contrôles effectués par les inspecteurs du travail ;
- extension des conventions collectives de travail (CCT) ;
- promulgation de contrat-type de travail (CTT) ;
- de facto, par la Loi sur le travail au noir (LTN).

Ces mesures d'accompagnement prévoient des sanctions en cas de violations, sanctions codifiées qui peuvent aller de l'avertissement ou 5000 fr. d'amende à l'entreprise prise en faute, en passant par une amende de 40000 fr. pour avoir donné délibérément de faux renseignements, jusqu'à l'interdiction d'offrir ses services durant 1 à 5 ans sur le territoire suisse pour l'entreprise étrangère coupable d'une faute aggravée. Enfin, la menace existe d'une amende pouvant atteindre 40000 à 1000000 de francs dans les cas les plus graves et répétés.<sup>2</sup>

## CCT de l'hôtellerie-restauration

Pour saisir le contenu de ces minima conventionnels, penchons-nous, à titre d'exemple, sur les deux plus grandes conventions collectives de travail du pays.

La première est celle de la CCT de l'hôtellerie-restauration.<sup>3</sup> Elle couvre 206000 salarié-e-s assujettis pour quelque 27000 établissements. C'est une CCT étendue à toute la Suisse. Y sont inscrits des salaires allant de 3214 à 3823 fr. (sans les cadres). Par contre, l'enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les salaires conventionnels indique qu'ils oscillent, dans cette branche d'activité, de 2520 à 3200 fr. ; 3800 pour les chefs conventionnés.<sup>4</sup>

La CCT indique une durée hebdomadaire du travail de 41 heures – pour les entreprises de plus de 5 personnes – à 44 heures, pour les entreprises de 5 personnes maximum, employeur compris, ce qui représente environ 1/3 des salariés<sup>5</sup> de la branche ; cela pour 4 semaines de vacances. Ces horaires peuvent atteindre respectivement 44 heures et 47 heures hebdomadaires dans les établissements ayant une forte saison touristique et cela durant 12 à 16 semaines. Ce à quoi s'ajoute une moyenne de 3/4

d'heure supplémentaire par semaine et par salarié, selon la statistique des heures supplémentaires de l'OFS.<sup>6</sup> Au total, cela représente une durée hebdomadaire effective du travail se situant entre 41,75 et 47,75 heures... C'est ce que le gouvernement et les syndicats nomment une mesure d'accompagnement...

Mais ce n'est pas tout. Selon le rapport de la Commission de surveillance de la CCT,<sup>7</sup> 16% des normes salariales sont violées, frappant donc quelque 33000 salariés.<sup>8</sup> Les horaires effectués par le personnel ne sont pas contrôlables dans 36% des cas, soit pour quelque 74000 salariés. Le treizième salaire n'est pas payé pour 11% des cas, soit 23000 salariés.

Soulignons – la Commission ne le précise pas – que le treizième salaire, selon la CCT (art.12), est versé au pro rata des mois travaillés dans l'établissement, à l'exception des 6 premiers mois de travail durant lesquels le droit au treizième salaire n'existe pas. Durant les 6 mois suivants, le treizième salaire est versé à hauteur de 50% et il ne devient entier qu'après 24 mois. Avec le nombre d'emplois saisonniers et le taux de rotation extrêmement élevé que connaît cette activité, ce treizième salaire n'est pas fort répandu.

Pour dresser ces constats, la Commission de surveillance de la CCT a effectué 1897 contrôles d'entreprise, avec un total de 9 inspecteurs en moyenne sur l'année 2007,<sup>9</sup> auxquels s'ajoutent 1108 autres types de contrôles et expertises et 110 audiences judiciaires. Il en découle 346 interventions de contrôle et d'expertise par inspecteur.

Établissons une sorte de décompte. Chacune de ces interventions exige une préparation préalable, un trajet aller-retour, une intervention sur place, un rapport subséquent et un minimum de correspondance. Il faut y ajouter le fait que chaque jour ouvrable les salariés de la Commission ont dû répondre en moyenne à 95 informations téléphoniques et 10 demandes d'information par e-mail (sachant que le personnel compte outre les inspecteurs, 1 directeur et 4 collaborateurs juridiques<sup>10</sup>). Enfin, nous pouvons reprendre un calcul reconnu valable par un organisme officiel d'inspection du travail qui a révélé que le nombre d'heures travaillées par les inspecteurs sur un an est de 1855 à 1895 heures<sup>11</sup>. Le résultat est le suivant : une moyenne de 5 heures et 30 minutes par inspecteur pour préparer, se

rendre sur les lieux, inspecter sur place, rentrer, rédiger un compte rendu, faire le suivi et clore un contrôle... à condition qu'il ne fasse strictement rien d'autre durant toute son année de travail. Cela signifie concrètement qu'un très grand nombre de contrôles se font par lettre, par mail ou par téléphone. Autrement dit, du vent.

Autre particularité. Les pourcentages de violation de la CCT ont très fortement diminué en 10 ans selon les rapports successifs de la Commission de surveillance. Cela est non seulement étonnant, mais même invraisemblable, au vu de la profonde détérioration du contexte socio-économique et des rapports de forces entre salariés et patronat. A quoi s'ajoute également le dysfonctionnement total et consenti qui caractérise les contrôles de cette Commission.

Dernière particularité. Un secrétaire de l'un des grands syndicats de la branche nous a affirmé, en janvier 2009, être en possession d'une étude du même syndicat étayant le fait que plus de la moitié des entreprises vaudoises violent les dispositions contractuelles sur les horaires et les salaires. Après avoir accepté oralement de nous en envoyer copie, le syndicaliste en question nous a envoyé... un bulletin d'adhésion au syndicat. Comme quoi les syndicats respectent le secret de fonction patronal.

## CCT de l'industrie des machines

La CCT de l'industrie des machines<sup>12</sup> ne contient pas de salaires minimums. Ces derniers se négocient dans des accords d'entreprises, voire dans des contrats personnels. Cette CCT concerne 110000 salariés et contient une clause de paix absolue du travail.

Son article 12 énonce une durée annuelle flexible du travail de « 2080 heures au maximum (52 x 40 heures) », sans les pauses. Mais cette durée du travail est annualisée. La durée annuelle du travail est de 2080 heures, avec des minima possibles de 5 heures par jour s'il s'agit d'un jour où le salarié est appelé au travail. L'employeur peut par contre décider de le laisser « chez lui » une semaine entière ; il n'y a donc pas de réel plancher à cette forme de flexibilité. Et, quel que soit l'horaire de travail du moment, les heures en dessous de 45 heures par semaine ne sont pas comptées comme heures supplémentaires. Les 170 heures supplémentaires autorisées par la Loi sur le travail peuvent donc s'ajouter aux 2080 heures annuelles. De ce stock d'heures

supplémentaires, 100 peuvent être reportées sur l'année suivante.

Le package de dérégulation est hallucinant. Ainsi, des dérogations à cette organisation de la durée annuelle du travail peuvent être obtenues, afin de « maintenir ou de créer des emplois en Suisse », d'exécuter des « projets d'innovation particuliers », de parer à des « difficultés économiques » ou encore pour « améliorer la compétitivité ». Ces dérogations permettent, suivant le cas, de reporter 200 heures sur l'année suivante (comme base de calcul de la durée du travail), de dépasser la durée annuelle maximale du travail de 2080 heures pour la faire passer à 2210 heures (ou 42,5 heures hebdomadaires de travail), soit 130 heures de plus sans les heures supplémentaires. Ces dernières, est-il précisé, ne pourront « pas être accomplies de manière permanente ».

Il est également possible de prolonger certains de ces régimes spéciaux pour les faire durer jusqu'à deux ans et demi. Si, au cours de ces phases de dérégulation extrêmes, « il est procédé au licenciement d'un nombre important de personnes, la dérogation tombe et devra le cas échéant être renégo-ciée ».

Le syndicat Unia tente de justifier cela aux yeux de ses membres au moyen d'un communiqué fort alambiqué s'achevant sur cette conclusion surprenante : « Les syndicats gagnent en influence : un changement de cap dans l'industrie des machines. »<sup>13</sup>

Quant aux salaires de cette activité économique, ils se situent entre 3700 et 4400 fr. (4900 fr. pour les cadres conventionnés) selon la statistique des salaires des CCT de l'OFS.<sup>14</sup>

Avec une telle dérégulation des horaires et avec des salaires tout sauf élevés, il est, une fois de plus, difficile de parler de fonction protectrice de la CCT.

## Sombre tableau conventionnel

Nous avons pris ici, à titre d'exemple, deux parmi les cinq plus grandes CCT du pays. En ce qui concerne l'ensemble des CCT, soulignons qu'elles couvrent à peine le tiers des salariés de Suisse, et non la moitié comme le prétend l'OFS.<sup>15</sup> En effet, selon les chiffres de l'OFS, les CCT couvrent 36% des actifs, sur un total de 4,2 millions.

Dans la mesure où 78% des assujettis aux CCT le sont à des conventions contenant des minima salariaux, cela signifie que seuls 28% des salariés sont

« protégés » par des minima conventionnels.<sup>16</sup> Ces minima censés être protecteurs sont en moyenne situés entre 2200 et 4200 fr. bruts mensuels (tout compris) pour les non-qualifiés, et entre 2800 et 5300 fr. pour les qualifiés.<sup>17</sup> En outre, les personnes non qualifiées – 11% (construction), 14% (machines), 17% (commerce de détail), 26% (commerce et réparation de véhicules) – gagnent moins que les minima CCT si l'on se réfère à l'*Enquête sur la structure des salaires (ESS)*, qui elle-même survalue systématiquement les salaires.

A ce sombre tableau conventionnel, s'ajoute un élément important. Si dans les quinze dernières années les salariés assujettis aux CCT ont augmenté de 10% – ce que l'OFS qualifie à mauvais escient de « renouveau impressionnant des CCT » – c'est notamment parce que les salariés de la Poste, des CFF et de Swisscom sont passés depuis 2000 à une CCT en lieu et place de leur statut précédent... qui leur donnait davantage de garanties.<sup>18</sup>

Précisons de surcroît que les statistiques concernant les salariés assujettis aux CCT sont tout ce qu'il y a de plus flou et approximatif. Le nombre des assujetti-e-s est assez systématiquement exagéré, dans l'intérêt des « partenaires sociaux » qui fournissent eux-mêmes toutes les informations à l'OFS, sans aucun contrôle.

Lorsqu'en avril 2008 l'OFS fait un bilan des négociations conventionnelles et salariales,<sup>19</sup> elle affirme de manière péremptoire que les salaires nominaux ont augmenté de 2,4% suite aux négociations conventionnelles et que c'est le meilleur résultat obtenu depuis 5 ans. Or, il s'agit, jusqu'à nouvel avis, de négociations destinées à protéger les salariés contre les augmentations des prix de l'année à venir (en l'occurrence 2008). Comme le renchérissement s'élève à la fin de l'année à 2,4%, ce grand cru de négociations salariales a donc débouché sur une stagnation salariale. Dans bien des cas, il en découle un recul significatif pour les salariés compte tenu de la multiplication des augmentations individualisées et au mérite. Une fois de plus, le triomphe de l'OFS n'est que bonheur du patronat.

Cette CCT contient également une disposition de paix absolue du travail. On ne saurait s'étonner d'apprendre qu'elle a été approuvée par 96% des votants lors de l'assemblée de l'association patronale.<sup>23</sup> Elle va entrer en vigueur comme convention étendue au territoire helvétique. C'est pour l'heure le seul exemple, sur le plan fédéral, de ce qu'est le deuxième pilier des mesures d'accompagnement : l'extension d'une CCT censée protéger les salariés assujettis.

## Extension des CCT

Nous nous limiterons ici à un seul exemple. De taille ! En juillet 2008, patrons, syndicats et médias saluaient la naissance de la nouvelle convention collective de la branche du travail temporaire qui va être

étendue.<sup>20</sup> C'est une CCT qui concerne une main-d'œuvre massive, flexible. Elle touche directement 180000 salariés (conventionnés) et indirectement quelque 70000 autres temporaires liés à des CCT sectorielles, dont 1/3 des salariés étrangers sous procédure d'annonce (travail en Suisse durant moins de 90 jours ouvrables).<sup>21</sup> Ces derniers sont principalement actifs dans les services, l'informatique, la communication, le commerce et le tourisme. Une question à laquelle le syndicat ne répond pas : « Comment et sous quelle forme ont-ils été intégrés – au moins une partie d'entre eux, même minoritaire – au processus de discussion démocratique devant aboutir à cette CCT ? »<sup>22</sup>

Le syndicat Unia a ainsi signé une CCT qui contient une semaine horaire de 45 heures : 43 heures, plus 2 heures supplémentaires possibles indemnisées sans supplément, soit 100% de salaire ou 1 heure pour 1 heure. Dans le texte de la CCT, sont prévus – laissant supposer que cela doit correspondre à une pratique – les maxima légaux des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> heures de travail quotidien et des 46<sup>e</sup> à 54<sup>e</sup> heures de travail hebdomadaire, à indemniser avec un supplément salarial de 25%. Mais cela est une norme légale indépendante de la CCT.

Les salaires minimums sont extrêmement bas, de 2925 fr. brut (part du 13<sup>e</sup> salaire comprise) à 4660 fr. brut (part du 13<sup>e</sup> comprise) pour les plus qualifiés des « régions chères ». Ramené à une semaine de 40 heures et 4,33 semaines par mois, cela revient respectivement à 2720 fr. (43 heures) ou 2600 fr. (45 heures) et 4335 fr. (43 heures) ou 4142 fr. (45 heures) pour les salaires des « régions chères ».

Cette CCT contient également une disposition de paix absolue du travail. On ne saurait s'étonner d'apprendre qu'elle a été approuvée par 96% des votants lors de l'assemblée de l'association patronale.<sup>23</sup> Elle va entrer en vigueur comme convention étendue au territoire helvétique. C'est pour l'heure le seul exemple, sur le plan fédéral, de ce qu'est le deuxième pilier des mesures d'accompagnement : l'extension d'une CCT censée protéger les salariés assujettis.

## CTT dans l'économie domestique

Dans le cadre de la justification des mesures d'accompagnement, l'OFS s'attelle avec les autorités fédérales à l'introduction d'un contrat-type de travail (CTT) dans l'économie domestique.<sup>24</sup> Cela permet

d'économiser des centaines et des centaines de millions d'impôts pour les riches, puisqu'une travailleuse domestique coûtera infiniment moins qu'une salariée de crèche ou de service public à domicile. En plus elle sera uniquement confrontée à «son» patron individuel, ce qui empêche toute possibilité effective de revendication. Ce contrat-type en gestation prend comme référence le CTT genevois : 46 heures par semaine, 3550 fr. pour un travail sans qualifications particulières, soit 3087 fr. pour un plein-temps de 40 heures avec 4,33 semaines par mois. Le salaire peut être constitué d'une partie en espèces à hauteur de 2560 fr., et de deux parties incontrôlables. La première pour le logement, évaluée à 345 fr., et la seconde pour la nourriture évaluée à 645 fr., selon les normes AVS (soit un total de 990 fr.).

Les partenaires sociaux demandent aux cantons ce qu'ils savent être irréalisable dans les circonstances actuelles, soit de «se doter d'un dispositif de contrôle permettant de faire réellement appliquer les salaires minimaux». En 2006, le salaire médian genevois pour les services personnels était de 3707 fr.. Or, le salaire du CTT genevois est – pour 40 heures, au même titre que pour le salaire médian – de 3087 fr., soit de 17% inférieures à celui médian de la branche des services personnels...

Le Seco va se pencher sur cette affaire en la déléguant à la commission tripartite fédérale<sup>25</sup> qui va «définir les conditions de travail minimales dans cette branche», dans la mesure où les «infra-conditions genevoises» semblent encore trop bonnes.

### Salaires usuels et abus répétés: des OVNI

Là où il n'y a pas de CCT avec disposition salariale claire, c'est-à-dire pour 72% des salariés-e-s de Suisse, il faut se référer aux «usages». Or sur le plan salarial, nous les connaissons mal. En effet, une des bases de référence pour les connaître est l'*Enquête sur la structure des salaires (ESS)*<sup>26</sup> qui surestime largement les salaires effectifs. Elle n'est d'ailleurs pas prise en compte en tant que telle par les autorités cantonales pour définir les salaires usuels.

En 2004, l'USS et le Seco ont convergé sur les définitions essentielles: celle du salaire usuel et celle de l'abus. Deux ans plus tard, le résultat de cette convergence sera scellé par la promotion de Serge Gaillard – secrétaire de l'USS – au Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie) dirigé par Jean-Daniel Gerber. Ce dernier est monté en grade, en s'attaquant aux requérants d'asile pendant des années, en tant que directeur de l'Office fédéral des réfugiés, avant d'accéder au Seco.

Selon une étude interne de l'USS<sup>27</sup> définissant deux notions «d'une grande importance pour le travail des commissions tripartites», le «salaire usuel local» est celui qui est versé – pour un profil type identique – en moyenne aux 50% des employé-e-s, en excluant les 25% les mieux payés et les 25% les moins bien payés (en se fondant sur l'ESS); quant à la «sous-enchère abusive», l'USS propose de la situer à partir du moment où le salaire versé se situe en dessous de la limite du salaire touché par 75% des salarié-e-s dans la même branche, avec le même profil (formation et expérience) et le même type de travail (exigences du poste), toujours selon l'ESS.

Dans un document officiel destiné à la formation des commissions tripartites,<sup>28</sup> après avoir défini les «conditions salariales d'usage» de manière très générique – en gros ce sont les conditions de rémunération et de travail en usage dans la localité et la profession accordées aux résidents – le Seco décide de ne pas définir les «abus», car «il n'a jamais été possible de trouver une définition précise, ni une quantification de la notion d'abus. C'est d'ailleurs essentiellement pour cette raison qu'il a été décidé d'opter pour un autre mode d'évaluation confié aux commissions tripartites. [...] le choix s'est délibérément porté sur une autre option, à savoir privilégier une procédure politique et non strictement juridique, basée sur l'appréciation que font les partenaires sociaux et les cantons de la situation de leur marché du travail et de leur jugement quant à l'opportunité de prendre des mesures».

Sur cette base, l'abus «répété» est ainsi défini: il faut «plus d'une entreprise qui ne respecte pas les conditions usuelles pour pouvoir parler d'abus répété.

[...] Or, l'agissement isolé d'une entreprise, même s'il se répète plusieurs mois consécutifs ou concerne plusieurs travailleurs, ne suffit pas à influencer durablement le niveau des salaires de toute la branche.»

De la sorte, le tour est joué: l'usage est la pratique habituelle (pas de minima prédéfinis); l'abus est chose indéfinissable (pas de critère); l'abus répété ne saurait être le propre d'une entreprise, du coup il y a relativement peu d'abus répétés dans les usages...

### Durée du travail: le grand flou

Hormis le fait que bien des CCT – et les principales du pays ne font pas exception – annualisent la durée du travail, remettant ainsi en cause la rémunération des heures supplémentaires et déregulant la vie quotidienne des salariés, se pose ici la question des limites légales de cette durée, c'est-à-dire jusqu'où peut être étendue la semaine de travail individuelle. Selon le Code des obligations (CO) et la Loi sur le travail (LT), nous avons deux définitions:

1° Les «heures supplémentaires» (CO, art. 321c) sont celles effectuées au-delà des heures hebdomadaires à 100% prévues par le contrat, mais en dessous du maximum légal qui se situe entre 45 heures (entreprises industrielles, personnel de bureau, personnel technique et autres employés dont le personnel de vente des grandes entreprises de commerce de détail) et 50 heures (autres travailleurs).<sup>29</sup> Elles sont habituellement payées avec une majoration de 25% de salaire ou un congé d'1 heure pour 1 heure; mais elles peuvent contractuellement être remboursées à 100% sans majoration de salaire.

2° Le «travail supplémentaire» (LT, art. 12, 13) est celui qui va au-delà des 45 ou 50 heures ci-dessus et qui ne dépasse ni 2 heures par travailleur et par jour, ni 170 heures par an (pour 45 heures), ni 140 heures par an (pour 50 heures). Il est obligatoirement rétribué à +25% en salaire (mais seulement à partir de la 60<sup>e</sup> heure de travail supplémentaire pour les employés de bureau, techniciens, employés y compris le personnel de vente des grands établissements du commerce de détail) ou en congés, 1 heure pour 1 heure.

Bref, sur la base des usages et de la légalité, salaires, horaires et abus constituent une jungle sans protection.

### Délégués syndicaux sans protection

Il faut ajouter une donnée essentielle à ces éléments qui constituent ce que les syndicats patronaux, de salariés et les autorités nomment «l'armature de la protection des travailleurs», l'un des piliers des mesures d'accompagnement. Sur plainte de l'USS, par l'entremise de l'ex-secrétaire syndical de l'USS Romolo Molo, l'OIT (Organisation internationale du travail) a émis un jugement contre la Suisse pour non-protection des représentants syndicaux contre les licenciements et donc pour violation de la convention 98 OIT.<sup>30</sup> Cela signifie qu'au-delà de ce dramatique manque de protection des salariés que constituent les CCT et la législation suisse du travail, les responsables syndicaux sur le lieu de travail, ceux qui seraient à même de dénoncer les abus, sont muselés par la peur du licenciement.

### Mirages des contrôles

Cela renvoie à la «protection» censée être apportée par les contrôles. Or, si nous reprenons les chiffres du Seco pour 2007 et l'enquête de MIS-Trend sur la période 2002-2007,<sup>31</sup> un contrôleur risque de revenir tous les 30 ans, voire moins souvent, dans la même entreprise. Cela signifie que l'éventuelle amende à payer une fois toutes les «x» années n'est que la prime pas chère d'une excellente assurance anti-contrôles!

En ce qui concerne le sérieux de ces contrôles, nous pouvons reprendre les données de base déjà mentionnées concernant les 153 inspecteurs fédéraux (mesures d'accompagnement) et l'enquête de MIS-Trend et en déduire que, en moins de 4 heures 15,<sup>32</sup> un inspecteur effectue la visite d'une entreprise, aller-retour et temps d'accueil par les responsables sur place compris. Il va ainsi pouvoir consacrer environ 2 heures à l'inspection à proprement parler d'une entreprise...

Nous avons vu plus haut – avec l'exemple de la commission de l'hôtellerie-restauration – comment travaillent les membres des commissions paritaires. Nous pouvons ajouter ici

que ce sont des personnes ayant de nombreuses tâches. En témoigne la liste des membres des commissions tripartites cantonales et fédérale<sup>33</sup> et la définition de leurs tâches.<sup>34</sup> Il est clair que très souvent elles ne font que modérément ou pas du tout leur travail. C'est ce qu'a démontré également la Commission externe d'évaluation des politiques publiques du canton de Genève,<sup>35</sup> canton pourtant réputé très syndicaliste et menant la vie dure aux patrons.

Malgré ce constat, le Seco écrit que les commissions paritaires et tripartites ont effectué à Genève 761 contrôles d'établissements sur 2290 salariés de janvier 2006 à juin 2007.<sup>36</sup> Cela fait respectivement 507 et 1527 par an, sur un total de plus de 22000 établissements et 246000 emplois<sup>37</sup>: statistiquement, une même entreprise risque donc un deuxième contrôle tous les 43 ans.

### Abus sans sanctions

Lorsque des «abus répétés» sont constatés, il faudrait encore que des sanctions suivent. Mais, cela n'arrive que très rarement; et c'est un euphémisme. Prenons ici l'exemple d'un rapport intéressant du Seco, pas tout récent il est vrai, mais il n'y en a pas de semblable à une date plus rapprochée.<sup>38</sup> Voici les problèmes qu'il soulève; nous les énumérons en restant tout à fait fidèle au texte du rapport:

- Il arrive régulièrement que des entreprises pratiquent le placement ou la location de services sans être en possession de l'autorisation nécessaire.
- Il peut arriver que l'instance cantonale compétente, faute d'effectif suffisant ou de personnel formé à cet effet, n'ait contrôlé que superficiellement les conditions d'autorisation [...]. Le même problème pourrait se poser au niveau fédéral, en raison des mesures d'économies.
- En raison du travail administratif que cela entraîne et de la surcharge bien connue des autorités judiciaires, les actions pénales sont rares.
- Les dénonciations ont été très rares jusqu'ici. Vu la surcharge des instances en charge de la LSE [Loi sur le service de l'emploi] et des tribunaux, cette voie est peu utilisée.
- Les sûretés déposées sont trop basses parce que l'entreprise a annoncé, lors du relevé

statistique annuel, un volume d'affaires inférieur à la réalité.

[Dans le cas d'engagement de travailleurs procurés par des bailleurs de services à l'étranger,] comme seule l'infraction intentionnelle a été retenue à ce chef (le législateur a expressément exclu ici l'infraction par négligence de la part des employeurs) et que les employeurs ignorent souvent la loi, une condamnation serait bien difficile à obtenir.

- En cas d'infraction grave et répétée [...] une action pénale peut également être intentée à divers chefs (art. 39 al. 2 let. b à f LSE). Jusqu'ici, cette voie a rarement été utilisée.
- Les deux infractions les plus fréquentes sont la perception d'une commission de placement trop élevée et le non-respect des dispositions des CCT étendues relatives aux conditions de travail et de salaire (art. 20 LSE) dans la location de services.
- Les Directives du Seco habilite les organes de contrôle paritaires des CCT étendues à [effectuer les contrôles]. Il arrive cependant souvent que les bailleurs de services refusent de se soumettre au contrôle des dits organes.

### La sombre LTN

Pour compléter le tableau, il faut souligner que la Loi sur le travail au noir (LTN), entrée en vigueur en janvier 2008, est une véritable machinerie de persécution des couches les plus pauvres de la population: sans-papiers, mais aussi précaires suisses et étrangers en général, ceux que le langage neutre et correct nomme *working-poor* et autres victimes de l'exploitation capitaliste, bref les salariés contraints de pratiquer le double emploi, y compris les étudiants provenant de milieux non aisés.

Cette loi a introduit, élargi ou précisé tout un panel de pouvoirs policiers et inquisiteurs des organes de lutte contre le travail au noir, des sanctions particulièrement dures contre les employeurs (peu ou pas appliquées) et contre les employé-e-s, qui, eux, ont toutes les raisons d'avoir peur. Elle a de plus impliqué les syndicats dans ce sale boulot répressif, en déléguant aux commissions paritaires et tripartites une partie des tâches (février 2009).

\* Membre du Syndicat des services publics (SSP)

1. Voir Chancellerie fédérale, *Votation populaire du 8 février 2009. Explications du Conseil fédéral. Libre circulation des personnes Suisse-UE: reconduction de l'accord et extension à la Bulgarie et à la Roumanie*, Berne, octobre 2008, brochure officielle.  
2. Conseil fédéral, *Rapport sur l'efficacité des sanctions infligées en application de la Loi sur les travailleurs détachés*, Berne, 5 juillet 2006 (réponse au postulat 04.3647 de la Commission spéciale Libre circulation des personnes du Conseil national).  
3. OFS, *Enquête sur les CCT en Suisse en 2005*, Neuchâtel, 2008 et CCNT pour l'hôtellerie et la restauration online, sur [www.l-gav.ch/francais/vertrag.htm](http://www.l-gav.ch/francais/vertrag.htm).  
4. Précisons que la statistique des salaires minima conventionnels usuels (*Conventions collectives de travail 2002 à 2005. Forte disparité des salaires minimaux entre branches économiques*, qui est une autre statistique que celle intitulée *Enquête sur les CCT en Suisse*) prend les minima en les standardisant, d'une part pour trois catégories (non qualifié, qualifié, très qualifié) et d'autre part sur la base d'une semai-

ne de 40 heures de travail pour 4.33 semaines par mois et y compris le 12<sup>e</sup> d'un 13<sup>e</sup> salaire le cas échéant (Cf. OFS, *Conventions collectives de travail 2002 à 2005. Forte disparité des salaires minimaux entre branches économiques*, Neuchâtel, 2006).  
5. Cf. OFS, *Recensement fédéral des entreprises de 2005. Portrait de branche. Hôtellerie et restauration*, Neuchâtel, 2007.  
6. OFS, *Durée annuelle des heures supplémentaires et taux d'heures supplémentaires des salariés occupés à plein-temps selon le sexe, la nationalité et les sections économiques*, 1991-2007, Concept intérieur, Neuchâtel, 2008.  
7. *Rapport de la Commission de surveillance de la convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés*, Bâle, 2007.  
8. 33 000 salariés si l'on compte 7.6 salariés par établissement en moyenne (206000/27000).  
9. 12 inspecteurs, dont 1 engagé en mars et 1 en octobre.  
10. Sans compter deux collaborateurs techniques.  
11. Nous reprenons ici le calcul qui figurait dans l'article *Inspection des inspecteurs*, *La Brèche*, février 2008, qui donne 1855 à 1895 heures de tra-

vail pour respectivement 221 (moins de 50 ans) et 226 (50 ans et plus) jours travaillés (jours de semaine moins 20 ou 25 jours de vacances, 7 jours fériés, 8 jours d'absence maladie-accident moyens selon données OFS) ([www.labreche.ch/lb/2008/LB01\\_08InspectBilat.htm](http://www.labreche.ch/lb/2008/LB01_08InspectBilat.htm)).  
12. OFS, *Enquête sur les CCT en Suisse en 2005*, Neuchâtel, 2008 et *Convention collective de travail dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux* (l'association patronale et les syndicats n'en donnent pas le libre accès au texte entier), sur [www.geneve.ch/OCIRT/cct/EnVigieur/dati/cct/98104.htm#Article\\_12](http://www.geneve.ch/OCIRT/cct/EnVigieur/dati/cct/98104.htm#Article_12).  
13. Unia, Info n° 4/2005, *CCT 2006 dans l'industrie des machines, Quelques informations sur le nouvel article 57: les dérogations à la CCT*.  
14. OFS, *Enquête sur les CCT en Suisse en 2005*, Neuchâtel, 2008; OFS, *Conventions collectives de travail 2002 à 2005. Forte disparité des salaires minimaux entre branches économiques*, Neuchâtel, 2006.  
15. Daniel Oesch, *USS Infos*, Berne, 20/12/2007.  
16. Le 78% du 36% représente en effet le 28%.

17. OFS, *Conventions collectives de travail de 2002 à 2005. Forte disparité des salaires minimaux entre branches économiques*, Neuchâtel, 2006.  
18. Daniel Oesch, *USS Infos*, Berne, 20/12/2007.  
19. USS, *Négociations conventionnelles et salariales 2007-2008*, Berne, avril 2008.  
20. Voir *CCT de la branche du travail temporaire*, sur [www.swiss-staffing.ch/pdf/news/633634600360217110.pdf](http://www.swiss-staffing.ch/pdf/news/633634600360217110.pdf).  
21-22. Charles-André Udry, «La convention collective pour les travailleurs temporaires. Une duperie», *La Brèche*, 20/12/2008 ([www.labreche.ch/lb/2008/LB04CctTravTemp.htm](http://www.labreche.ch/lb/2008/LB04CctTravTemp.htm)).  
23. Swisstaffing, *Newsletter*, «Demande d'extension du champ d'application de la CCT Location de services déposée», 12/11/2007.  
24. USS, *Mesures d'accompagnement à la libre circulation. Il faut un contrat-type de travail étendu pour le secteur de l'économie domestique*, Conférence de presse, Berne, 16/10/2007.  
25. Seco, Commission tripartite fédérale: contrat-type de travail pour l'économie domestique en préparation, communiqué de presse, Berne, 21/11/2008.

26. OFS, *Enquête suisse sur la structure des salaires 2006*, Neuchâtel, 2008.  
27. USS, *Salaire usuel local et sous-enchère abusive: définitions pour l'application des mesures d'accompagnement*, Berne, 2004.  
28. Seco, *Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Journée de formation à l'intention des commissions tripartites. Définition de l'usage et de l'abus au sens des art. 360a CO et la LECCT*, Lausanne, 2004.  
29. Les personnes ayant une «fonction dirigeante élevée» n'ont pas ces limites.  
30. Romolo Molo, «Droits syndicaux et libre circulation», *La Brèche*, Lausanne, janvier 2005 ([www.labreche.ch/lb/2005/LB08\\_DroitsSynd.htm](http://www.labreche.ch/lb/2005/LB08_DroitsSynd.htm)).  
31. Voir nos articles dans *La Brèche*, «Mesures d'accompagnement des accords bilatéraux. Inspection des inspecteurs», mars 2008 ([www.labreche.ch/lb/2008/LB01\\_08InspectBilat.htm](http://www.labreche.ch/lb/2008/LB01_08InspectBilat.htm)) et «Bilatérales. Le trompe-l'oeil des contrôles», juin 2008 ([www.labreche.ch/lb/2008/LB03\\_08BilatControles.htm](http://www.labreche.ch/lb/2008/LB03_08BilatControles.htm)).  
32. 30% du temps de travail total au vu des tâches que doivent remplir les inspecteurs, c'est ce qui nous a été indiqué par la Commission fédérale sécurité au travail (Cfst).

33. Cf. la *Liste des membres des commissions tripartites cantonales et fédérale*, état fin décembre 2008, sur [www.seco.admin.ch/themen/00385/00448/00449/00450/index.html?lang=fr](http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00448/00449/00450/index.html?lang=fr).  
34. Seco, *Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Journée de formation à l'intention des commissions tripartites. Rôle et mission des commissions tripartites* Lausanne, 2004.  
35. Commission externe d'évaluation des politiques publiques du canton de Genève, *Evaluation de la politique de réglementation du marché du travail Partie I: Contrôles effectués par les commissions paritaires*, mars 2008.  
36. Seco, *Mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2007*, Berne, 2007.  
37. OFS, *Recensement fédéral des entreprises 2005. Un aperçu. Entreprises, établissements, emplois*, Neuchâtel, 2006.  
38. Seco, *Rapport du Seco à la Commission spéciale Libre Circulation des personnes du Conseil national, Direction du travail – Relations du travail*, Berne, novembre 2004.

# Comedia: normalisation et quête de survie

En octobre 2008, le syndicat des médias comedia fêtait les 150 ans d'organisation des salarié·e·s dans les arts graphiques. Beaucoup de salive et de papier fut consacré à célébrer les traditions combattives de la branche. C'est que le syndicat des arts graphiques, sous ses diverses appellations (Fédération suisse des typographes, Syndicat du livre et du papier et enfin Comedia), est longtemps apparu comme l'aile gauche, rétive à la paix du travail, du syndicalisme suisse. En 1977, une grève à Genève, Lausanne et Zurich imposa les 40 heures dans la branche; le renouvellement des conventions collectives donna lieu à plusieurs mobilisations importantes; en 2004 encore, les grèves dans les entreprises Allpack et Filtrona, entretenaient l'espoir qu'une autre politique syndicale était possible.

Fin 2008, les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail, menées à froid, se sont conclues sur un résultat décevant. Les discours commémoratifs d'octobre 2008 n'étaient-ils que les éloges funèbres convenus d'un autre syndicalisme? Derrière le bilan du CCT 2009, c'est cette question qui est posée. Nous en avons discuté avec des militant·e·s de la branche, et résumé leurs réponses sous la forme de l'interview qui suit. (Réd.)

## Que pensez-vous du résultat des négociations pour le CCT 2009?

L'objectif principal de comedia en vue du CCT était son amélioration<sup>1</sup>, par des augmentations des salaires, par la force obligatoire du CCT dans toute la branche sur le territoire national et la fin des négociations salariales annuelles entreprise par entreprise, à remplacer par l'adaptation automatique des salaires négociée centralement par le syndicat.

Le résultat des négociations va en sens inverse, et correspond largement aux objectifs patronaux: aucune augmentation des salaires effectifs; aucune garantie du maintien des salaires face au renchérissement; poursuite des négociations salariales boîte par boîte, avec des «recommandations» non

contraignantes des «partenaires sociaux» qui se réuniront à la fin de chaque année; baisse des suppléments pour le travail de nuit<sup>2</sup>, du samedi et des veilles de week-end, qui étaient un acquis très important, de 100% à 75% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et à 70% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## Pourquoi cet acquis est-il si important?

Dans toute la branche, le coût des machines n'a cessé d'augmenter. Pour les patrons, il faut donc que ces équipements soient utilisés au maximum, notamment par le travail en deux voire trois équipes. C'est pourquoi il y a tendanciellement de plus en plus d'entreprises concernées par le travail de nuit, régulier ou occasionnel. Les salarié·e·s dont le revenu est conditionné par ces suppléments, sont donc de plus en plus nombreux.

Avec des salaires minimums de 4500 ou 4800 fr., qui deviennent de plus en plus les salaires d'embauche, ces suppléments représentent une part importante du salaire pour beaucoup, et le passage des suppléments de 100% à 75% ou 70% va faire une sacrée différence.

## Et les autres points de l'accord?

Il faut bien voir qu'il n'y a pas eu de compensation du renchérissement depuis 2004; les salaires ont donc baissé en valeur réelle. Face à cela, les salaires minimums de la nouvelle convention augmentent très peu: par exemple, pour les qualifié·e·s, ils passent de 4375.- en 2008 à 4400.- en 2009; 25.-, c'est dérisoire! Donc la baisse des suppléments va provoquer une baisse importante des revenus pour pas mal de salarié·e·s.

## Mais n'y a-t-il pas une garantie de maintien du revenu?

C'est vrai: l'accord prévoit que d'une façon ou d'une autre, le revenu des salarié·e·s ne doit pas connaître une baisse. Mais attention! Cette garantie de revenu ne vaut qu'à l'intérieur d'une même entreprise: un·e salarié·e qui change de patron, quelle que soit son ancienneté dans la branche, sera considéré comme nouveau, et ce sont les nouveaux taux de supplément qui s'appliqueront. Dans la situation

actuelle, où même de grosses entreprises prestigieuses comme les Imprimeries Réunies de Lausanne sont en chômage partiel, les licenciements et les changements d'emploi ne vont pas être rares.

Ce qui est grave, c'est qu'on va ainsi avoir des gens qui travaillent côte à côte, avec les mêmes qualifications et peut-être la même ancienneté dans la branche, qui vont recevoir des salaires avec des différences considérables. On peut imaginer les conséquences en termes de division et de difficultés pour l'action collective!

Il faut ajouter, ce qui va aussi dans le sens de la division, que pour les salarié·e·s des imprimeries de journaux, les suppléments resteront à 100% jusqu'en 2011, créant ainsi une différence nouvelle entre le secteur de la presse et celui du labeur<sup>3</sup>.

## Les salaires les plus bas, des non-qualifié·e·s, augmentent pourtant de façon plus importante.

C'est vrai. C'est un héritage d'une politique, ancienne et constante, de comedia qui visait à l'unité des salarié·e·s, en augmentant plus les salaires les plus bas. Mais même là, le résultat des négociations accepte une division: alors que le salaire pour cette catégorie dans toute la branche était en 2008 selon la convention de 3300.-, et que la revendication syndicale était de 3700.-, pour tou·te·s aussi, la nouvelle CCT prévoit des salaires différenciés entre le secteur imprimerie et le secteur reliure (3500.- en 2009 et 3600.- en 2010.- pour les premiers, respectivement 3400.- et 3500.- les seconds). Il faut ajouter qu'une convention digne de ce nom devrait contenir des dispositions concernant les salaires réels et pas seulement les salaires minimums.

## Est-ce que certains militants du syndicat partagent cette évaluation?

Oui certainement. On peut citer une lettre de deux militants parue dans le journal de comedia *m-magazine* N° 1/2009: «La délégation des syndicats a accepté des détériorations importantes sur un point crucial, le supplément de nuit. A notre avis les entrepreneurs ont réussi un trop grand

*coup pour ce point. En baissant les suppléments de 100% à 75%, les collègues qui débiteront dans le travail de nuit après le 1<sup>er</sup> juillet 2009 subiront une réduction de 25% en suppléments de nuit. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les suppléments seront baissés encore une fois de 5%. Pour celles et ceux travaillant déjà la nuit, il y a une disposition portant sur le maintien des acquis: l'employeur doit accorder une compensation équivalente en espèces. Les différentes dispositions pour les suppléments de nuit vont forcément contribuer à aiguïser la concurrence sur le lieu de travail entre les employé·e·s. Cette atteinte aux suppléments de nuit, un des plus importants acquis des syndicats, est complètement inacceptable, surtout si nous mettons l'argumentation de Viscom à l'épreuve. Pendant des années, ils nous ont rempli les oreilles avec des études scientifiques pour nous prouver à quel point le travail de nuit n'est pas nuisible à la santé des concerné·e·s. Aujourd'hui, ils prétendent le contraire, ce qui ne nous dérange pas, mais [c'est pour dire] que ce n'est pas le devoir des entrepreneurs d'encourager le travail de nuit nuisible par des suppléments trop élevés, et [que] pour cette raison il faut donc les baisser. Impossible d'argumenter plus cyniquement.»*

La conférence de la branche du 24 janvier n'a d'ailleurs accepté le résultat que par 44 oui contre 34 non et 4 abstentions.

## Comment la direction syndicale répond-elle aux critiques?

Pour la direction du syndicat c'est le vide conventionnel, les licenciements et la hausse du chômage qui sont mis en avant pour accepter le nouveau CCT péjoré. Le problème est que les effets de la crise financière sur l'ensemble de l'économie sont certainement réels, mais de loin pas seuls en cause. La branche de l'industrie graphique et des médias subit en plus ses propres problèmes structurels qui nécessitent des mobilisations pour défendre l'emploi et les conditions de travail. La direction n'a jamais envisagé de faire le moindre pas dans cette direction.

Pire, sous la signature de Pedro Sancho, secrétaire central du secteur industrie graphique et emballage, on trouve dans le même numéro de *m-magazine* les justifications suivantes: «Dans l'accord trouvé dans les négociations pour le CCT 09, un des plus grands succès est le bon compromis pour l'ensemble des salaires minimums et d'avoir fait face au démontage du CCT par Viscom.» Et il continue: «Si l'on veut lutter contre la pauvreté croissante et les inégalités, on doit faire de la lutte contre les bas salaires et la précarisation des conditions de travail une priorité de la politique et de l'action syndicale pour les années à venir. Il serait donc irresponsable de refuser un accord qui bénéficie en premier lieu aux collègues avec des bas salaires. Et pour les autres, les acquis sont garantis pour le moment. Alors faisons un pas en disant oui au résultat. Cela serait aussi une manière de montrer notre solidarité avec les plus faibles.» Si l'on confronte cette saucée à la réalité, et notamment au lâchage des bas salaires de la reliure, on doit conclure que le cynisme est équitable-

ment partagé entre les «partenaires sociaux»!

Il faut aussi dire que le vide contractuel priverait l'appareil du syndicat des cotisations patronales (cotisations de solidarité) qui deviennent de plus en plus vitales pour lui, ce que les patrons savent très bien.

## Un des objectifs du syndicat était la Déclaration de force obligatoire (DFO), c'est-à-dire l'application de la CCT à toutes les entreprises sur territoire national. L'association patronale Viscom semble avoir agité la carotte de cette DFO jusqu'au dernier moment pour faire accepter le reste, pour finalement la refuser. Pourtant, comme l'argumente le syndicat, les patrons soumis à la convention collective de travail n'ont-ils pas tout intérêt à ce que leurs concurrents le soient aussi?

La revendication d'une déclaration de force obligatoire est ancienne; elle date des années 90 et des débuts de la déréglementation. Elle reste juste, car elle vise à diminuer la concurrence entre salarié·e·s. Mais la démarche du syndicat est peu crédible: elle oppose les «bons patrons», membres de Viscom et soumis au CCT, et les «mauvais», qui ne le sont pas, et pratiqueraient une politique de dumping en offrant de moins bonnes conditions de travail et de salaire. La réalité est tout autre! Les commissions tripartites de surveillance des conditions de travail, dans les branches où il y a, notamment dans le cadre des bilatérales montrent de nombreux cas de non-respect des conventions collectives.

Ce n'est pas différent dans les arts graphiques. Un exemple: au début des années 2000, l'ancien président de Viscom-Genève, qui possédait une grosse entreprise, SRO, était le patron qui avait eu le plus de procès aux Prud'hommes pour non-respect de la convention collective! Il faut bien comprendre que le problème du dumping, de la concurrence sur les salaires et les conditions de travail se pose bien sûr entre patrons membres et non membres de Viscom, mais tout autant parmi les patrons soumis à la convention, qui sont nombreux à ne pas la respecter! Comme le dit Bernard Remion, l'un des rares secrétaires syndicaux à s'être opposé au résultat des négociations, «avec la force obligatoire, on institue aussi des moyens de contrôle et de sanction en cas de non-respect par les entreprises y compris celles de Viscom» (*m-magazine*, N° 2/février 2009). De nombreux membres de Viscom n'avaient et n'ont donc aucun intérêt à la déclaration de force obligatoire.

## La présentation du problème par la direction syndicale ne correspond donc pas à la réalité?

Non. Et cela a des conséquences sur les priorités de l'action du syndicat. La direction syndicale parle de «partenariat social», comme s'il n'y avait pas de conflit, et cherche à s'appuyer sur ces «bons» employeurs. Une commission tripartite peut être utile, si on se donne les moyens de se faire respecter, si on s'appuie sur un réseau de militant·e·s actifs·ves dans les entreprises. Pour lutter contre cette concurrence qui dégrade les conditions de

## Le syndicat comedia

Comedia se présente comme regroupant «15000 personnes actives dans la branche suisse des médias». Il est organisé en 4 secteurs: industrie graphique et emballage; presse et médias électroniques; livre et diffusion de médias; communication visuelle.

Le syndicat est depuis des années en crise, qui se manifeste notamment par le fait qu'année après année, déficit après déficit, il doit puiser dans ses réserves pour assurer son fonctionnement, et cela malgré des mesures d'austérité et de réduction des effectifs des secrétaires.

- Le secteur de la communication visuelle (graphisme, publicité) est très faible en nombre.
- Les libraires organisés par comedia sont majoritairement employé·e·s dans des librairies indépendantes, qui elles-mêmes sont menacées dans leur existence par la concurrence, principalement des grandes surfaces. Chez Payot le grand groupe de librairie romand, comedia a en partie été évincé par les salarié·e·s au profit d'Unia, suite à une stratégie de confrontation qui avait débouché sur un échec et le licenciement de l'animatrice de comedia dans cette entreprise.

- La presse est le deuxième plus important secteur de comedia. Sans CCT depuis quatre ans, il a la particularité de regrouper plutôt des journalistes «free lance», avec les difficultés d'organisation et d'action que cela implique évidemment. Comedia joue plus le rôle de fournisseur de prestations sociales et de formation, qu'une réelle force revendicative. Il n'est donc dans la presse qu'un partenaire minoritaire, avec une grande difficulté à exister et à avoir des initiatives.

Toute une partie de ce secteur connaît des conditions de travail très mauvaises. Un cameraman dans une TV locale est payé au niveau des salaires les plus bas de la Migros! Et il y règne un esprit individualiste très fort. Ce qui fait que ce secteur ne peut pas être pour Comedia un moyen de regagner les forces qu'il perd ailleurs, dans les arts graphiques.

- Les effectifs employés dans la branche des arts graphiques, imprimerie et reliure, ne cessent de diminuer. Ce secteur est pourtant toujours le principal secteur de comedia, avec deux tiers de ses membres. D'où l'importance centrale de la convention collective de ce secteur pour comedia

# Les médias, un secteur en crise et en mutation

Bien que le secteur des médias soit en croissance, c'est de façon très différenciée, et la presse écrite et ses imprimeries entrent dans une longue «traversée du désert». Au-delà de la crise généralisée, ce secteur doit faire face à son propre changement structurel.

## Dépendance à la publicité

Il faut souligner que l'ensemble des médias repose pour l'essentiel sur la publicité, comme principale source de revenus et de profit. Ce modèle d'affaires est en crise. Même quand, comme en 2008, les dépenses publicitaires augmentent, dans l'ensemble, de 3%, elles se répartissent entre des acteurs et des supports de plus en plus nombreux (Internet, journaux gratuits, multiplication des chaînes de TV). En 2008, ce sont la télévision et les journaux payants qui ont perdu le plus de recettes publicitaires. Les tentatives de tous les quotidiens d'élargir leur offre publicitaire par la création d'un site Internet se sont avérées très coûteuses, sans atteindre leur objectif : pour 10 fr. investis, il y a 1 fr. en retour; seuls les offres d'emploi et l'immobilier sont rentables. Par contre les sites Internet ont modifié de façon substantielle le métier des journalistes en termes de charge de travail. Non seulement il y a moins de temps pour faire le «papier» pour le quotidien, mais il faut réécrire pour le blog dans une forme adaptée à ce support, sans être payé plus pour autant. Autre conséquence de la pression publicitaire pour les journalistes, le titre devient de plus en plus une marque, avec ses codes précis, à laquelle ils doivent abandonner leur éthique et individualité professionnelle... comme tout prolétaire, même intellectuel.

En plus de cela de grosses entreprises investissent dans leurs propres moyens de communication et de publicité. L'exemple qui a les

plus grandes conséquences pour les journaux est celui des deux distributeurs, Coop et Migros, qui contrôlent ensemble plus de 80% des ventes dans l'alimentation : tous deux renforcent leurs propres journaux, et complètent sur la TV, au détriment des budgets mis dans la presse régionale qui ne reçoit plus que des miettes.

## La presse écrite

En ce qui concerne les journaux payants, un premier problème est qu'ils n'arrivent pas à renouveler leurs abonnés. Pendant longtemps, en particulier en ce qui concernait les journaux d'opinion, les abonnements se transmettaient «de père en fils»; ce n'est plus le cas... et les journaux d'opinion n'existent quasiment plus. On pensait dans les années 80 qu'il y aurait en Suisse la place pour un quotidien par canton, c'est aujourd'hui remis en cause. Partout le constat est le même, en Europe, aux Etats-Unis comme ici, les journaux perdent leur audience et leur tirage baisse régulièrement.

L'autre problème, c'est le renouvellement de l'appareil de production. En Suisse romande, la situation est critique pour les petits journaux tels que *La Liberté*, *L'Express*, *L'Impartial*, *Le Quotidien jurassien* ou *Le Nouvelliste* – qui a réduit son tirage de plusieurs milliers d'exemplaires, – car ils n'arrivent pas à générer les ressources nécessaires à ce renouvellement. Mais même les groupes les plus importants ont des difficultés. Les investissements sont reportés et on révisé tant qu'on peut les rotatives.

Face à une population plus cosmopolite, moins intéressée aux nouvelles locales, face à la concurrence d'Internet, des télévisions qui tournent 24h sur 24h et des radios, une voie pour la presse écrite serait de jouer sa spécificité et de fournir

une information avec un point de vue et une mise en perspective. Mais cela voudrait dire augmenter les coûts. Or aujourd'hui personne ou presque ne paye un journal à son prix de revient.

Dans le modèle actuel, 60% à 100%, selon les titres, des revenus proviennent de la publicité. Plus le tirage est grand et plus le pouvoir d'achat des lecteurs est élevé, plus la publicité peut être facturée cher. Si les coûts d'impression et du pré-presse<sup>1</sup> ont sensiblement diminué, ceux de la logistique ont explosé. L'acheminement d'un exemplaire de l'imprimerie jusqu'au lecteur représente aujourd'hui 20% du coût total, entre autres à cause des exigences de rentabilité imposées à l'ancien service postal public et de l'augmentation des prix des carburants pour les transports!

Pour les journaux d'opinions, qui n'ont pas ou très peu de publicité, cela signifie paradoxalement que l'augmentation du nombre de lecteurs n'améliore pas forcément leur situation financière, et que leur survie est de plus en plus dépendante de la souscription de leurs lecteurs, qui, eux, payent ainsi les coûts de revient, hors abonnement!

## Les gratuits

A cela s'ajoute l'irruption de la presse quotidienne gratuite : à part le groupe NZZ, tous les grands groupes d'éditeurs se sont mis dans ce créneau. Lancé à l'origine par un groupe financier nordique, le groupe Metro, le concept s'est rapidement répandu sur le continent européen. Tamedia, Edipresse et plus tard Ringier se sont résignés aussi à lancer le leur. Rien qu'en Suisse romande, deux quotidiens gratuits diffusent 440 000 exemplaires du lundi au vendredi parmi les quelque 1,5 million d'habitants-e-s; à Zurich, il y a cinq quotidiens gratuits. Chaque grand édi-

teur estime devoir éditer un gratuit, pour mettre à la disposition de ses clients publicitaires une palette complète de médias et garder ainsi son volume de publicité. Mais les gratuits ont un effet dévastateur pour les titres payants. Leurs coûts, additionnés à ceux des sites internet, sont à la charge de l'ensemble des titres, et «tout naturellement» cela aboutit à une pression terrible sur le personnel pour augmenter la rentabilité.

## La presse, quel avenir ?

Dans cette situation, les patrons répondent synergies, concentration, fusion, entre titres, ou entre groupes de presse (cf p. 3 notre commentaire sur l'absorption d'Edipresse par Tamedia). L'indépendance complète et rédactionnelle des quotidiens cantonaux n'est plus de mise : la *Tribune de Genève* est de plus en plus clairement un *24 heures* avec des pages locales genevoises; à Berne, il y a débat autour de l'avenir du *Bund* : fusion avec l'autre quotidien local, la *Berner Zeitung*? ou intégration plus grande avec d'autres titres du groupe Tamedia? La fusion des rédactions de la TSR avec la RSR et de leurs sites sur le net est de la même veine. C'est l'ensemble des médias qui se trouve ainsi bouleversé, avec la perspective de licenciements en cascade, et, pour le lecteur une perte de qualité évidente.

Une comparaison internationale montre que la Suisse, probablement du fait de la structure fédéraliste, garde un nombre élevé de titres et d'abonnés par mille habitants. En Autriche, il n'existe plus qu'un seul grand quotidien, le *Kurier*, les autres titres étant marginaux. Nous ne sommes donc encore qu'au début d'une évolution.

## Le secteur industriel

Le secteur industriel (labeur)<sup>2</sup> des arts graphiques tend à se rétrécir.

Pour faire face à une rentabilité tendanciellement en baisse, due aux investissements de plus en plus lourds<sup>3</sup> qu'elles ont faits pour augmenter la productivité et réduire le personnel, les entreprises se concentrent. L'exemple le plus visible de ce processus est Swissprinters, qui est aujourd'hui la plus grosse imprimerie de Suisse. Elle a été constituée par les grands éditeurs de presse (NZZ, Ringier, Edipresse...) qui ont détaché leurs secteurs «labeur» puis les ont fusionnés. Ce regroupement doit leur permettre de regagner en rentabilité par des économies d'échelle, notamment dans l'achat des consommables (encre, papier) et des équipements. La taille et la diversité des machines à disposition permettent aussi d'être un «global player», d'avoir les moyens de répondre à tous les besoins des clients, et donc d'être attractif sur le marché, y compris international, avec comme résultat une augmentation des exportations de l'industrie graphique suisse. Globalement il y a toujours des surcapacités de production, ce qui explique le nombre important d'entreprises qui ont dû introduire le chômage partiel depuis le début de l'année 2009. Le secteur a perdu en 10 ans près de 40% des postes de travail et les perspectives ne sont guère réjouissantes. ■

1. Le pré-presse ou préimpression désigne tout ce qui se passe en amont de l'impression. Cela va de la saisie de textes à la sortie de films ou de plaques en passant par le traitement des illustrations et la mise en pages.

2. Les imprimeries de «labeur» effectuent du travail à la demande, par opposition aux imprimeries de journaux. Elles produisent une bonne part des suppléments et des inserts publicitaires encartés dans la presse écrite.

3. Une machine «feuille à feuille» (par opposition à rotative) 10 couleurs – peut ainsi coûter plusieurs millions.

travail, il faut donc une activité des salarié-e-s et des syndicats sur le lieu de travail, pour faire respecter la convention là où elle existe, et essayer de lutter là où elle n'existe pas. Il est certain que le jour où, petit à petit, la convention aura été vidée de tout son contenu normatif, les patrons acceptent de la déclarer de force obligatoire. Mais pour l'instant, elle contient encore trop d'obligations pour eux.

## Que peut-on faire alors ?

La seule possibilité est de développer une stratégie syndicale qui vise à développer les liens de solidarité entre les salarié-e-s aux niveaux des entreprises, des régions et de la branche, et leurs capacités de mobilisation. En 2004, pour la précédente échéance de la convention collective, une réelle politique de mobilisation avait été mise en place, qui prenait appui sur des militants actifs dans les entreprises en les coordonnant dans des comités de mobilisation locaux et nationaux, et en se référant pour toute décision importante à ces organes issus de la base. Quelques débrayages avaient pu être organisés. Le résultat final, sans être satisfaisant, avait au moins permis de préserver les acquis. Il y avait aussi eu des tentatives d'effectuer des pressions, par exemple en liant les commandes de l'Etat au respect – respect et pas simplement signature – de la convention. Mais aujourd'hui la direction syndicale n'essaie même plus de

faire quelque chose d'aussi basique et simple.

## Mais, pour cette CCT, il y a bien eu des tentatives de mobilisation ?

Non, il n'y a pas eu de volonté de mobiliser vraiment. Depuis 2005, toute orientation dans ce sens a été abandonnée, au profit de négociations à froid. L'appareil du syndicat a été mis en conformité, et celles et ceux qui y défendaient pratiquement une ligne de mobilisation (grèves de Allpack et Filtrona notamment) ont été écarté-e-s. En 2008-2009, la participation aux assemblées de section, de région et aux assemblées nationales, a été extrêmement faible : dans les assemblées nationales, aucune section n'a participé avec plus de dix militant-e-s. L'assemblée du secteur – qui a statué sur le résultat des négociations et donné le mot d'ordre de OUI pour la votation générale des membres par correspondance – a été convoquée par une invitation dans le journal, c'est-à-dire qu'y participait qui voulait, sans exigence d'être représentatif de la base (même si le compte rendu parle de «délégué-e-s»). La mobilisation s'est résumée à la récolte de signatures pour deux pétitions et à une assemblée de mobilisation à Berne... de 8h à 9h, avec environ 200 personnes, dont pas plus d'une centaine de militant-e-s travaillant dans les entreprises. De manière générale, cette renégociation

de la CCT s'est passée dans la plus grande ignorance de la base. Des tracts d'information ont été faits. Mais alors qu'ils étaient, historiquement, distribués de l'intérieur de la plupart des entreprises par le réseau des «personnes de confiance», ils l'ont été cette fois-ci devant les entreprises et par les secrétaires syndicaux. C'est symbolique de la perte par le syndicat des liens avec les salarié-e-s. Il n'y a pas de syndicalisme vivant sans militant-e-s qui incarnent le syndicat pour leur collègues de travail, ont leur confiance et peuvent s'exprimer librement en leur nom.

## Y a-t-il débat sur l'acceptation du résultat ?

Tout l'appareil – ou presque – se bat pour le OUI, et – contrairement aux brochures officielles des autorités! – le matériel envoyé aux membres pour la votation générale à laquelle revient la décision finale<sup>4</sup> ne fait même pas mention des arguments du NON! Aucune perspective autre que se résigner à voter OUI n'est esquissée, sauf sous la forme, dans le journal, d'un ultimatum destiné à faire peur «Dire non, c'est décider la grève». Le sous-entendu, que chacun-e peut sentir, est que si les membres décidaient de refuser le résultat, ils se retrouveraient seuls, et que l'appareil ne se démènerait certainement pas pour organiser cette grève. C'est que les secrétaires ont des choses beaucoup plus importantes à

faire : discuter d'une fusion syndicale qui permette de préserver leurs postes, alors que chaque année, de déficit en déficit, comedia puise un peu plus dans ses réserves pour survivre.

## Mobiliser après un NON, est-ce réalistement possible ?

La crise avec ses trains de licenciements, le chômage partiel etc. ne favorisent pas la confiance en soi et la combativité. Les collègues voient très bien la baisse des commandes, les problèmes de paiements des clients et le rabotage des marges pour obtenir des contrats. La situation n'est donc pas favorable à une mobilisation immédiate.

Mais il ne faut pas poser la question de cette façon, qui tombe dans le piège de la direction syndicale. L'alternative à l'acceptation résignée de ce mauvais résultat n'est pas une grève victorieuse immédiate! Ce qui est possible et nécessaire, c'est de changer l'orientation syndicale, de mettre la priorité sur la reconstruction du syndicat dans les entreprises, sur la formation de militants qui aient de vrais liens avec les salarié-e-s, dans une perspective de mobilisation sur une année. Avec une telle perspective, la situation de vide conventionnel qui suivrait un NON n'aurait rien de catastrophique. Ce serait certainement plus profitable à long terme pour le syndicat qu'une capitulation sans combat. La perte d'acquis très importants, qui ne pour-

ront jamais être récupérés n'est pas seule en cause. Dire OUI, dire qu'une baisse de salaire est un bon résultat, c'est accepter l'inacceptable, et par là accepter par avance les futures dégradations voulues par le patronat. Avec un avenir de ce genre, les membres vont, au bout du compte, voter avec les pieds et démissionner du syndicat. ■

1. Les principales revendications, selon *m-magazine*, N° 6, juin 2008 :

• **Augmentation des salaires réels** : hausse des salaires de base de 150.- par an [...].

• **Adaptation des salaires minimaux** : les salaires minimaux inscrits dans le CCT doivent augmenter : travailleurs professionnels, de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année : 4200.- (au lieu de 3700.-), dès la 5<sup>e</sup> année : 4800.- (4375.-) ; travailleurs non qualifiés, de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année d'activité dans la branche : 3700.- (3300.-), dès la 5<sup>e</sup> : 4100.- (3500.-).

• **Adaptation annuelle à l'évolution du renchérissement**, basée sur l'indice d'octobre.

• **13<sup>e</sup> salaire pour tous les apprenants**. [...].

• **Extension du CCT** : le contrat collectif de travail doit être étendu à toute la Suisse [...], par le biais d'une Déclaration de force obligatoire générale (DFO). [...].

2. Depuis la révision de la Loi sur le travail de 1998, la nuit commence à 23 h. Selon l'ancienne convention collective de travail, les heures entre 23 h et 6 h du matin étaient payées double (supplément de 100%).

3. Voir note 2 du texte sur les médias.

4. Au moment du bouclage de ce numéro, nous ne connaissons évidemment pas le résultat de ce vote puisque le délai court jusqu'au 6 mars.

# La Poste au service des « affaires »

Au nom de l'efficacité technique La Poste accentue la ségrégation sociale.

JEAN-MARIE GERBER

Dans le courant de l'année 2009, la réalisation du projet REMA (Reengineering Mail-processing) sera achevée. Préparé à partir de 2001, ce projet a entraîné la suppression de 18 centres de tri du courrier, remplacés par trois nouveaux centres principaux (situés à Eclépens, Härkingen et Zürich Müllingen) et six centres secondaires. Cette «rationalisation» aboutit à la concentration et à la standardisation de nombreuses activités liées au traitement du courrier. Ces deux facteurs sont censés permettre une réorganisation permanente du traitement.

## «Stratégie logistique 2009-2012»

Ainsi, la direction de La Poste élabore une stratégie logistique pour les années 2009-2012, ayant pour titre : L'efficacité du dépôt à la distribution. Par la mise en œuvre ou l'expérimentation de neuf projets différents, l'ensemble du cheminement emprunté par les 500'000 colis et 15 millions de lettres traités quotidiennement par les salarié-e-s de La Poste sera rendu «efficace».

Parmi ces neuf projets, nous en mentionnons trois :

1<sup>o</sup> Le «regroupement» des sites de distribution du courrier : pour 2009, la direction de La Poste souhaite en réduire le nombre de 1800 à 1200. A cette concentration des activités «courrier» succédera, à l'avenir, le regroupement en des sites communs des différentes catégories d'activités postales (colis, express, etc.).

2<sup>o</sup> La mécanisation accrue. Au printemps 2009, le tri mécanisé des tournées de facteurs (appelé *sequencing* ou, en français, «tri séquentiel mécanisé») sera testé à Gossau (Zh) et dans la région de Saint-Gall. Actuellement, près d'un tiers de la journée de travail d'un facteur est consacré au tri du courrier : A le matin, B l'après-midi. Le remplacement du tri «manuel» par un tri mécanique entraînera de nouvelles transformations de l'organisation du travail dans le secteur de la distribution : horaires variables, augmentation du personnel employé à temps partiel (de 35 à 60%, à taux variable), suppression d'emplois, etc.

3<sup>o</sup> Depuis l'automne 2008, et pour une durée de six mois, un «projet pilote» de «distribution alternatif du courrier» est testé dans trois sites. Ce projet procède à une division des quartiers en deux catégories : «quartiers d'affaires» et «quartiers résidentiels». La tournée unique est donc supprimée et remplacée par une triple distribution. Dans un premier temps, les postiers effectuent la distribution des quotidiens tôt le matin ; puis, dans la matinée, ils acheminent le courrier dans les «quartiers d'affaires» qui concentrent bureaux, administrations et magasins ; enfin, l'après-midi, s'effectue la distribution dans les «quartiers résidentiels». Par ce test, la direction de La Poste indique quelles catégories de la population et quelles activités elle souhaite privilégier : les secteurs économiques et commerciaux. Secteurs qui constituent 80% de son chiffre d'affaires. C'est un choix social, guidé par une logique de rentabilisation. Il se fait au détriment de la majorité de la population.

## Les «revendications» de Kunz

Le successeur d'Ulrich Gygi, qui prendra sa place en avril 2009, Michel Kunz, responsable PostMail, indique que cette orientation «entraînera certainement une réduction de postes de travail». Le bulletin que La Poste destine aux parlementaires précise dans son édition d'octobre 2008 : «La Poste continuera à l'avenir de procéder par étapes, cherchant le dialogue avec les individus, les régions et les clients concernés par le changement. Les communes, les cantons, les syndicats et les milieux politiques seront informés en toute transparence de l'évolution future. La Poste souhaite s'assurer la compréhension des différents acteurs pour les développements nécessaires.» Cela nécessite une modification du «cadre législatif» passant par l'octroi de «la liberté entrepreneuriale.»<sup>1</sup>

Cette méthode de communication visant à «s'assurer la compréhension des différents acteurs» est connue. Elle est utilisée depuis 1998 : des «consultations publiques»

accompagnent l'application des grands programmes de restructuration. Pour mémoire : la réduction drastique du réseau postal (projet Optima) ; les nouveaux centres de traitement des colis (Colis 2000) et du courrier (REMA). La comparaison entre les projets initiaux et leur réalisation illustre la forte capacité qu'a la direction de La Poste d'imposer ses projets sans résistance effective des salariés et des usagers. Dans ce contexte, elle pousse l'avantage.

Ainsi, dans un communiqué du 8 mai 2008<sup>2</sup>, au titre explicite de *La libre concurrence implique la liberté d'entreprise*, la direction de La Poste développe ce que la notion de «liberté d'entreprise» signifie pour elle. Trois points en ressortent :

1<sup>o</sup> La volonté de se défaire d'un certain nombre de «contraintes» imposées par son «mandat d'infrastructure». Ce mandat est directement lié à l'obligation légale qu'a La Poste d'assurer la desserte de base sur l'ensemble du territoire. L'argument utilisé est le suivant : il «faut, non pas s'attacher à tout prix à conserver des structures historiques, mais adapter la desserte de base à la demande de la clientèle». Traduisons : centrer les activités postales sur les secteurs rentables (grandes entreprises, administrations, etc.) avec une «réactivité» face à leurs exigences. Le reste de la population passe au second rang. Cela ressort des termes mêmes du communiqué : «un mandat d'infrastructure manquerait la cible et empêcherait La Poste de réagir de façon innovante aux changements d'habitudes de ses clients».

2<sup>o</sup> La demande d'octroi d'une licence bancaire permettrait à La Poste de distribuer «crédits et hypothèques pour son propre compte».

Cette licence constitue «la seule solution pertinente en termes de politique de la concurrence». Plus loin, on peut lire : «Postfinance doit pouvoir devenir une banque de détail à part entière comme toutes les entreprises postales florissantes d'Europe [...]. La suppression de la garantie de l'Etat dans ce cas n'en serait que la conséquence logique.»

Pourtant, en octobre 2008, dans le mensuel du personnel de La Poste, Jürg Bucher, responsable PostFinance, indiquait sa préférence pour que les fonds de la clientèle de PostFinance soient investis «dans des hypothèques et des crédits aux PME en Suisse, ce qui n'est pas possible sans licence bancaire». PostFinance gère des «fonds de la clientèle» de plus de 48 milliards de francs (*La Poste*, n° 10, octobre 2008). Nous reviendrons sur les développements de PostFinance, qui sont en partie conditionnés par la réorganisation du secteur bancaire helvétique et l'appétit des concurrents pour des produits que PostFinance propose.

3<sup>o</sup> Une modification des conditions de travail (salaires, horaires, etc.) afin de «pouvoir lutter à armes égales» avec les entreprises concurrentes (UPS, DPD, DHL...). Entreprises qui n'ont pas – ne cesse de préciser La Poste – le «désavantage» d'avoir à assurer une desserte de base. Le discours est clair à ce propos : «Alors que les opérateurs privés peuvent se contenter de respecter les conditions de travail usuelles dans la branche, La Poste se voit obligée, en plus, de négocier une convention collective de travail, de favoriser l'égalité et de tenir compte des intérêts régionaux.» Afin d'éviter les «pertes considérables de parts de marché et des déficits majeurs», la direction de La Poste revendique «l'élaboration rapide d'une convention collective sectorielle».

Cette nouvelle convention, si l'ensemble des entreprises du secteur parviennent à un accord, ne manquera pas d'être un instrument supplémentaire dans les atteintes aux conditions de travail et à l'abaissement des salaires afin de «lutter à armes égales»...

Pour avoir les mains totalement libres, La Poste souhaite se transformer en «Une société anonyme de droit privé dont le capital serait détenu en majorité par la Confédération».

## Une étape intermédiaire

Le 28 octobre 2008, le Conseil fédéral apporte une première réponse aux «revendications de La Poste». Le communiqué

de l'exécutif fait suite aux «résultats de la consultation sur la législation postale» et définit une «marche à suivre». Dont les éléments les plus importants sont les suivants :

1<sup>o</sup> Le calendrier de «libéralisation du marché postal» est modifié comme suit : le 1<sup>er</sup> juillet 2009, par voie d'ordonnance, le monopole des lettres sera abaissé à 50 grammes. Le projet initial proposait un calendrier de libéralisation totale du marché des lettres en deux étapes. Le Conseil fédéral dissocie la révision de la loi sur la poste et l'ouverture complète du marché, ces deux points pouvant faire l'objet d'un référendum.

2<sup>o</sup> Le Conseil fédéral renonce à l'élargissement des activités de La Poste au secteur financier.

3<sup>o</sup> Pour ce qui a trait à la garantie du service universel, le projet mis en consultation proposait deux variantes : un mandat légal attribué à La Poste ou une procédure d'appel d'offres. Dans le premier cas, c'est le maintien de la situation actuelle où La Poste est contrainte par ce mandat de remplir une «mission de service universel» sur l'ensemble du territoire. Dans le second, une telle procédure devait aboutir à une mise en concurrence de différentes entreprises pour tout ou partie de cette «desserte de base». Le Conseil fédéral tranche en faveur de la première option.

4<sup>o</sup> Par contre, la transformation de La Poste en société anonyme (de droit public, alors que La Poste réclame une structure identique mais de droit privé) est acceptée.

Le même jour, dans un communiqué de presse, La Poste se déclare insatisfaite : «Le gouvernement manque non seulement une occasion de faire du groupe Poste une entreprise florissante mais pénalise également l'économie suisse en général» et réclame les «améliorations nécessaires».

La stratégie «revendicative» de la direction de La Poste a pour but d'obtenir, par tranches, gain de cause, afin de coupler restructurations et nouveau statut juridique. Tout cela dans un climat socio-politique assurant un «consensus raisonné» dans un cadre où le fédéralisme politique a encore ses

inerties. Toutefois, il faut avoir à l'esprit que le dispositif légal actuel n'empêche pas, pour l'essentiel, La Poste d'avancer sur la voie d'une privatisation effective et la détérioration des conditions de travail. Sans même parler de la liquidation d'un service postal obéissant au «service du public».

## Repolitiser l'action syndicale

Le saut qualitatif envisagé – et déjà engagé – est justifié par des arguments techniques. La «technisation» des débats vise à dépolitiser des choix qui s'opèrent au bénéfice des secteurs socio-économiques dominants.

Face à cela, il importe de «repolitiser» ces questions. Mentionnons les axes sur lesquels pourrait s'engager une discussion politique et démocratique sur le sens des activités postales :

- La définition démocratique des besoins en matière d'activités postales sur l'ensemble du territoire, et plus généralement à l'échelle de l'Europe.

- La coordination, à l'échelle nationale et européenne, des différents syndicats et regroupements actifs dans les secteurs des communications, les transports (de biens et de personnes) et les télécommunications.

- L'extension des droits syndicaux et sociaux à l'ensemble des travailleurs et travailleuses de ces secteurs.

- Une transformation radicale de l'organisation du travail dans laquelle la mécanisation s'accompagne d'une réduction du temps de travail et une modification qualitative de l'activité productive.

La récente attaque portée, mi-février 2009, par la direction de La Poste – nouvelle suppression de 500 offices et nivellement par le bas des conditions salariales de l'ensemble du personnel du Front-Office (guichets) – exige de redéfinir la convention collective de travail. Cette redéfinition doit être l'affaire de l'ensemble des salarié-e-s de La Poste et non pas la seule propriété des sommets des appareils syndicaux. C'est aussi l'occasion d'ouvrir enfin un débat national sur l'avenir de La Poste. ■

La mécanisation accrue entraînera de nouvelles transformations de l'organisation du travail dans le secteur de la distribution. (photo La Poste)



1. L'ensemble des données et des citations utilisées jusqu'ici sont tirées de : *Stratégie logistique : l'efficacité du dépôt à la distribution*, entretien avec Michel Kunz et Christian Fritz (dirigeants de PostMail) publié dans le journal du personnel *La Poste* (n° 10, octobre 2008) et de *Poste et politique*, édition d'octobre 2008 du bulletin que La Poste publie à destination des parlementaires afin que «la politique fasse preuve de cohérence dans ses décisions» (p. 2).

2. Communiqué de La Poste Suisse en date du 8 mai 2008. Visible sur le site [www.poste.ch](http://www.poste.ch)

# Nouvelle attaque contre l'assurance-chômage

Peu avant la récente aggravation de la crise, le Conseil fédéral a lancé une nouvelle révision de l'assurance-chômage, qui une fois de plus dégrade considérablement la situation des travailleurs sans emploi. La crise sociale montante peut-elle devenir une occasion de la combattre avec succès ?

PETER STRECKEISEN

La crise actuelle du capitalisme mondialisé ne reste pas sans effet sur la situation économique et sociale de la Suisse. Le groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles prévoit pour 2009 un recul 0,8 % de la performance économique et espère pour 2010 une croissance de 1 %. Il estime que le taux de chômage passera de 2,6 % (2008) à 4,3 % (2010)<sup>1</sup>. Ce genre de prévision est toujours sujet à caution. Même les instituts de recherches conjoncturelles les plus renommés n'ont prévu la crise que lorsqu'elle était déjà là ! Il est probable qu'elle aura des conséquences nettement plus graves que celles prévues par les experts. Une chose est sûre : la présence d'un chômage structurel massif qui s'est installé depuis une quinzaine d'années se maintiendra et se consolidera encore davantage.

## Un pays sans chômage

Dans la phase de croissance économique d'après-guerre, la Suisse passait pour un pays sans chômage – contrairement aux Etats de l'Europe du Sud. Beaucoup de travailleurs immigrés en provenance de ces pays trouvaient un emploi en Suisse, sur les chantiers, dans les hôtels et les restaurants, pour y effectuer le sale boulot considéré comme indigne d'un salarié suisse.

Il existait certes des caisses de chômage depuis le 19<sup>e</sup> siècle, souvent fondées par les syndicats et subventionnées par la Confédération depuis 1924. Mais au début des années 1970, seuls quelque 20 % des salariés étaient couverts par l'assurance-chômage qui n'était pas encore obligatoire. Cette situation change avec la crise économique du milieu des années 1970. En un délai record, le Conseil fédéral crée une assurance-chômage obligatoire et la loi correspondante (LACI) entre en vigueur en 1982. Mais le taux de chômage reste au-dessous de 1 % tout au long des années 1980, car de nombreux travailleurs immigrés sont renvoyés dans leur pays d'origine. Les migrants remplissent donc une fonction d'absorption des variations conjoncturelles qui permet à la Suisse d'éviter les taux élevés de chômage que connaîtront les pays voisins au cours des années 1980.

Le choc est d'autant plus grand lorsque le nombre des chômeurs inscrits monte en flèche entre 1990 et 1993, passant de 18133 à 163135 en moyenne annuelle. Pour la première fois depuis l'Entre-deux-guerres, le taux de chômage officiel augmente fortement.

Le point (provisoirement) culminant est atteint en 1997, avec un taux de 5,2 %. Par la suite, le chômage recule avant de connaître à nouveau une progression nette entre 2002 et 2004. En décembre 2008, le taux de chômage s'élève à 3 %. Dans une étude détaillée de l'évolution du chômage dans les années 1990, Jean-François Marquis constatait en 2003 que le taux de chômage suit dans une certaine mesure les cycles conjoncturels de l'économie, mais qu'un chômage de masse s'est durablement installé, qui ne disparaît pas en période de relance économique. Le chômage n'est donc plus un phénomène passager, marginal, mais bien un élément structurel du fonctionnement du marché du travail en Suisse<sup>2</sup>.

## « Workfare » et effets secondaires sur les statistiques

Comment les autorités ont-elles réagi à cette situation ? Elles ont introduit des modifications dans l'assurance-chômage visant principalement à augmenter la pression exercée sur les salariés et à tirer vers le bas les chiffres officiels du chômage. En 1995, elles créent les Offices régionaux de placement (ORP), dont la fonction est au moins autant de contrôler les chômeurs que les aider à retrouver un emploi. Les ORP sont devenus la charnière du système dit de contre-prestation de l'assurance-chômage. La logique de ce système veut que les salariés au chômage ne bénéficient plus des indemnités journalières sans fournir une contrepartie. Par le passé, ils allaient timbrer à l'office du travail pour obtenir les prestations qui leur étaient dues ; aujourd'hui, ils doivent écrire un certain nombre de lettres de candidature par mois, participer à des cours de formation ou des programmes d'occupation et accepter n'importe quel travail réputé « convenable ». Ils n'ont pas le droit de limiter la recherche d'un travail à leur métier, leur ville ou leur région ; mais sont obligés d'accepter des emplois moins favorables, sous peine d'être privés d'un certain nombre d'indemnités journalières. En 2003, les prestations ont été sensiblement réduites, surtout à travers la réduction de la durée maximale de versement des indemnités journalières, durée qui a passé de 520 à 400 jours, et à travers la prolongation de 6 à 12 mois de la période minimale de cotisation donnant droit aux prestations.

Ces mesures se fondent sur le concept de « workfare » : il ne s'agit plus de répondre aux besoins des chômeurs, mais de

les amener à reprendre un emploi le plus vite possible et à n'importe quel prix, ce qui se traduit en général par une dégradation des conditions d'engagement et de travail<sup>3</sup>. Cette politique engendre divers effets secondaires statistiques, qui sont certainement appréciés par les autorités. C'est ainsi que le taux officiel de chômage est inférieur à la réalité, car les chômeurs qui suivent un programme d'occupation ou une formation continue, etc., et ceux qui réalisent un gain intermédiaire ne sont plus comptés en tant que personnes au chômage mais en tant que demandeurs d'emploi. En décembre 2008, les statistiques officielles recensaient 118762 chômeurs. Mais si l'on y ajoute les demandeurs d'emploi, le nombre total passe à près de 180000 travailleurs sans emploi. Ainsi, le taux officiel de 3 % cache le fait que le taux des personnes sans emploi inscrites dans un ORP est d'environ 4,5 %. Le chômage de longue durée est un autre exemple de déformation statistique engen-

drée par les révisions de la loi : depuis 1998, la part des chômeurs de longue durée (chômage de plus d'une année) est passée de près de 35 % à environ 15 %. Cette baisse est en partie due à la relance conjoncturelle intervenue entre 2003 et 2007, mais s'explique aussi par le fait que les chômeurs arrivent plus rapidement en fin de droits suite à la révision de loi de 2003 (les prestations s'arrêtent après 400 jours au lieu de 520). Ces personnes disparaissent des statistiques de chômage – pour réapparaître en partie dans les chiffres de l'assurance-invalidité ou de l'aide sociale. En 2006, environ 245000 personnes bénéficiaient de l'aide sociale, et 256300 étaient titulaires d'une rente AI. Ces chiffres donnent une idée de l'envergure du chômage dissimulé en Suisse.

## Vers une quatrième révision

Le 3 septembre 2008, le Conseil fédéral a publié son message au Parlement concernant une

nouvelle révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). La révision vise d'une part à créer des sources de financement complémentaires pour couvrir les déficits de l'institution. Il est ainsi prévu d'augmenter les cotisations de 2 à 2,2 % du salaire (temporairement à 2,3 %) ; et de prélever temporairement sur les revenus compris entre 126000 et 315000 francs une « contribution de solidarité », jusqu'à l'assainissement de l'assurance-chômage<sup>4</sup>. Ces mesures touchant au financement servent de prétexte aux autorités pour présenter la réduction prévue des prestations comme un élément d'un projet de loi « équilibré ». L'Union syndicale suisse (USS) s'est contentée d'affirmer que le projet de révision était « bancal ». Une fois de plus, elle espère que le Parlement « corrigera les erreurs du Conseil fédéral »<sup>5</sup>. Tant qu'il y a de l'espoir...

Des réductions de prestations sont notamment prévues dans quatre domaines : a) il est proposé d'échelonner la durée d'indemnisation en fonction de la durée de cotisation. La personne qui aura cotisé pendant 12 mois ne bénéficiera plus que de 260 indemnités journalières (au lieu de 400) ; pour avoir droit à 400 indemnités, il faudra cotiser 18 mois ; b) les prestations seront massivement réduites pour les personnes qui n'ont pas cotisé – dont notamment les personnes en formation. Un délai d'attente de 120 jours leur sera imposé, et elles ne bénéficieront que de 90 indemnités journalières au lieu de 260. Cette mesure frappera en particulier les personnes qui terminent une formation scolaire ou académique ; c) des coupes sont également prévues dans le domaine des dites mesures relatives au marché du travail : les programmes d'occupation et les gains intermédiaires ne seront plus reconnus comme périodes de cotisation donnant droit à des prestations de l'assurance-chômage ; d) la possibilité de porter la durée maximale d'indemnisation de 400 à 520 jours dans les régions de crise sera supprimée, et les personnes de plus de 55 ans devront cotiser 22 mois au lieu de 18 pour bénéficier d'une durée d'indemnisation allant jusqu'à 520 jours.

On ne peut pas dire que le paquet soit très équilibré, contrairement à ce que prétend Serge Gaillard, le chef de la direction du travail au secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui était il y a deux ans économiste en chef de l'USS. La réduction prévue des prestations frapperait durement les chômeurs de longue durée,

les personnes soumises à un contrat de travail à durée déterminée ou précaire, les chômeurs jeunes et les plus âgés – ceci dans le contexte de la crise actuelle, qui fera augmenter le chômage et la précarité.

## La résistance, une nécessité

Il est peu probable que les changements apportés par le Parlement transforment le projet de révision du Conseil fédéral en une loi équilibrée comme le souhaite l'USS. Il faut plutôt s'attendre à une aggravation des péjorations prévues, et les partis bourgeois mettront en question les financements complémentaires. La nécessité d'un référendum contre cette quatrième révision de la LACI est d'ores et déjà avérée. Les chances de gagner une votation sur cet objet ne sont peut-être pas si faibles, compte tenu de la crise sociale qui s'installe. Le 28 septembre 1997, une votation référendaire avait permis d'empêcher provisoirement une dégradation de l'assurance-chômage – à un moment où le nombre de chômeurs avait atteint le sommet d'environ 200000 personnes. C'est un comité de chômeurs de La Chaux-de-Fonds (ADC) qui avait lancé le référendum, mollement soutenu par les syndicats. Le succès en votation a été une grande surprise. Ce n'est que cinq ans plus tard que le Conseil fédéral a réussi à imposer les dégradations rejetées, dans le cadre d'une nouvelle révision. La campagne menée à l'époque a prouvé qu'il n'est pas impossible de s'opposer au démantèlement des droits des chômeurs et des salariés. Il serait peut-être temps de s'en inspirer. ■

## Le chômage, un business qui rapporte

Le capitalisme est un système capable de tirer profit de chaque misère, de chaque catastrophe. Ce constat général se vérifie également dans le cas de l'emploi précaire et du chômage. Les agences de travail intérimaire (Adecco, Manpower, etc.) profitent de la crise sociale plus que tout autre secteur économique. C'est ainsi qu'elles ont réussi à se défaire de leur image problématique de marchands d'esclaves pour se présenter aujourd'hui comme des organisations de bienfaisance, aidant les précaires et les chômeurs à retrouver un emploi. En concluant une convention collective de travail (CCT) avec l'association de branche Swisstaffing en juin 2008, le syndicat Unia a reconnu les agences de travail temporaire comme structures légitimes du marché du travail. Otto Ineichen, membre du parti radical, conseiller national et entrepreneur (« Otto le soldeur »), a récemment proposé de transférer les chômeurs ayant de bonnes chances de retrouver un travail aux agences de placement privées, afin de décharger les ORP ; les agences privées recevraient une prime de succès pour chaque salarié retrouvant un emploi<sup>1</sup>.

Les dites « entreprises sociales » bénéficient d'une réputation grandissante. Il s'agit de firmes qui emploient des chômeurs de longue durée pour un salaire réduit (le minimum vital est assuré par l'aide

sociale). En Suisse, la Stiftung für Arbeit (Fondation pour le travail), créée à Saint-Gall en 1997, joue un rôle pionnier dans ce domaine ; elle occupe actuellement environ 400 personnes et a fondé des établissements à Arbon, Zurich et Winterthur. Le 29 octobre 2008, le secrétariat de la communauté de travail des entreprises sociales suisses (ASSOF) a ouvert ses portes. L'ASSOF bénéficie du soutien de la Haute école du travail social FHNW dans le cadre d'un projet de développement. Cette initiative est également saluée par Caritas. Dans l'annuaire social 2009, Christin Kehrl termine sa contribution ainsi : « Même du point de vue économique, les entreprises sociales sont une alternative intéressante par rapport aux programmes d'occupation, qui sont chers et ne réussissent pas à chaque cas. A plus long terme, lorsque les employés auront amélioré leur performance, les coûts imposés à la collectivité diminueront, et on aboutira au retour intégral à l'indépendance de personnes précédemment dépendantes de l'aide des services sociaux. De plus, la firme contribue par ses produits et ses services à la croissance du produit national brut. »<sup>2</sup> – Une situation de gagnant-gagnant s'il en est ! ■

1. Voir NZZ (17.1.2009) : *Schneller zum privaten Arbeitsvermittler*  
2. Christin Kehrl : « Chance Sozialfirmen. Niederschwellige Arbeitsplätze auf dem dritten Arbeitsmarkt », in : Caritas, *Sozialannuaire 2009*, p. 179-193.

1. Communiqué de presse du SECO (16. 12. 2008) : *La conjoncture suisse prise dans la tourmente de l'économie mondiale*.

2. Jean-François Marquis : « Les nouvelles formes du chômage » A *l'encontre N° 11/2003* ([www.alencontre.org/archives/11/11-10.pdf](http://www.alencontre.org/archives/11/11-10.pdf)).

3. Voir Kurt Wyss : *Workfare. Sozialstaatliche Repression im Dienst des globalisierten Kapitalismus*. Zurich, Edition 8, 2007.

4. Contrairement à l'AVS, les revenus dépassant 126000.– ne sont pas soumis à l'obligation de cotiser. La participation des hauts salaires au financement des assurances sociales devrait être une évidence. Au lieu de parler de « contribution de solidarité », il faudrait insister sur le fait qu'une compensation solidaire entre les classes de revenus doit être durablement mise en place.

5. Communiqué de presse de l'USS (3.9.2008) : *Révision de la loi sur l'assurance-chômage : Un projet bancal – Au Parlement de corriger le tir*.

# Derrière la crise de Gaza

Entretien avec Gilbert Achcar

Avant l'attaque israélienne – initiée le 27 décembre 2008 et qui dura 22 jours –, la situation des Palestiniens vivant dans la Bande de Gaza était déjà catastrophique. En effet, il ne restait plus que 23 «établissements industriels» en fonction, sur les 3900 enregistrés en 2005. Une violence pénurie affectait la distribution de l'eau, de l'électricité, de l'essence. Le blocus israélien, renforcé depuis juin 2007, avait transformé Gaza en «prison à ciel ouvert». Les services publics (hôpitaux, production d'électricité, système de traitement des eaux usées, etc.) étaient paralysés. Chômage, malnutrition infantile, pauvreté extrême frappaient brutalement 1,5 million d'habitants, dont 70% sont des réfugiés. La Banque mondiale demandait la «fin du siècle». John Ging, de l'Office de secours et des travaux de l'ONU, déclarait: «Ce n'est pas une catastrophe naturelle. C'est une catastrophe créée par des politiques qui ne sont pas humaines.»

Aujourd'hui, les experts évaluent les destructions matérielles infligées par l'armée israélienne à 2 milliards de dollars. Cela représente un tiers du PNB de Gaza et de la Cisjordanie! Les «pertes humaines» s'élèvent à l'330 Gazaouis tués, parmi lesquels 410 enfants et 65% de civils; ainsi qu'à 5450 blessés dont 1855 enfants. Sans mentionner les graves traumatismes infligés à toute une population. Le 2 mars 2009 se tient en Egypte, à Charm el Cheikh, la Conférence des bailleurs de fonds pour «la reconstruction de Gaza». Cette reconstruction, même au sens limité du terme, impliquerait

dans l'immédiat: une levée du blocus par Israël afin de laisser passer les matériaux et les transferts de fonds (le shekel est la monnaie en vigueur à Gaza); la fin du harcèlement militaire israélien; une «recomposition du gouvernement palestinien». Trois options sont mentionnées: un gouvernement d'unité nationale; un gouvernement avec des représentants de chacune des factions et avec des personnalités reconnues; un gouvernement de techniciens.

La «reconstruction» s'opérera dans un contexte où les forces politiques palestiniennes seront contraintes de faire bouger les lignes. Or, les «pressions internationales» – entre autres celles de l'administration Obama – seront vigoureuses pour imposer un «plan de paix» qui vise à laisser intacte la pratique coloniale d'Israël.

Ainsi, avant que se profile définitivement un gouvernement ultra à Tel-Aviv – qui fait passer l'héritière d'Ariel Sharon, Tzipi Livni, pour «une centriste» – la mairie israélienne de Jérusalem occupée tente de déporter quelque 1500 Palestiniens natifs de cette ville, en ordonnant l'évacuation d'une centaine de maisons arabes du quartier Al-Boustan... pour y construire des jardins. L'entretien avec Gilbert Achcar – réalisé en janvier – permet d'inscrire la guerre contre les Gazaouis dans son contexte historique et régional. Sont ainsi fournis des repères qui facilitent la saisie d'une actualité tumultueuse traitée par des médias qui effacent toute vue d'ensemble et références historiques. Réd.

**Daniel Finn: Quels étaient [...] les principaux objectifs de la stratégie israélienne dans l'attaque contre la bande de Gaza?**

**Gilbert Achcar:** Il y a différents niveaux. Vue en grand angle, cette stratégie fait partie de la lutte en cours entre Israël, d'une part, et le Hamas et le Hezbollah, de l'autre, lutte qui a atteint son point culminant précédent en 2006, lorsque Israël menait simultanément deux guerres, l'une contre Gaza et l'autre – une offensive de grande envergure – contre le Liban. Ces guerres étaient liées à la stratégie générale de l'administration Bush dans sa confrontation avec l'Iran. En effet, la conception dominante à Washington est que le Hamas et le Hezbollah sont des outils de l'Etat iranien et qu'ils font donc partie d'un arc de forces qui devraient être écrasées si l'on veut stabiliser l'hégémonie états-unienne aussi bien que la sécurité israélienne. Ce qui se passe maintenant est donc une nouvelle étape d'une même guerre en cours, déclenchée depuis quelques années.

Si l'on resserre le cadrage, il devient évident que cette campagne a été lancée précisément le 27 décembre pour des considérations politiques à plus court terme. D'une part, l'administration Bush était sur le départ. D'après tous les signes donnés par l'équipe Obama, le gouvernement israélien n'a aucune raison de craindre un changement majeur dans la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient. Mais Obama a

promis au cours de la campagne électorale, que la nouvelle administration entre en pourparlers avec l'Iran. Dans ce cas, l'appui états-unien à une position dure dans la confrontation avec l'Iran pourrait être dilué. Une des raisons pour lesquelles la campagne a été lancée en ce moment est justement d'épargner à la nouvelle administration la nécessité de devoir affronter d'emblée une crise majeure au Moyen-Orient.

Le problème – et c'est maintenant un phénomène récurrent lors des agressions israéliennes – est que l'opération a duré beaucoup plus longtemps que prévu. Idéalement, le gouvernement israélien – et il y a quelques mois beaucoup de commentateurs évoquaient cette possibilité – aurait voulu frapper directement l'Iran avant le départ de l'administration Bush. Mais cela est devenu impossible pour une série de raisons liées aux gros problèmes dans lesquels se trouvait l'administration Bush elle-même.

Il existe enfin une considération encore plus étroite, celle des enjeux électoraux en Israël. Le parti Kadima d'Olmert et de Livni et le parti travailliste d'Ehud Barak – font face à une forte concurrence de la part du Likoud, l'extrême droite de la mouvance sioniste dominante en Israël. D'une certaine façon, cette attaque contre Gaza est une manière de préempter la surenchère sur laquelle Netanyahu aurait certainement construit sa campagne électorale.

Si l'on tient compte de tous ces aspects, on s'aperçoit qu'il y a eu plusieurs raisons pour que cette opération soit lancée juste en ce moment. Tout le reste, les roquettes lancées par le Hamas etc., ne sont que des prétextes, tout comme l'enlèvement de deux soldats par le Hezbollah en juillet 2006 n'était qu'un prétexte utilisé par Israël pour lancer une agression préméditée de grande envergure. [...]

**La dernière confrontation entre Israël et le Hamas et le Hezbollah en 2006 s'est terminée en un revers majeur pour l'Etat israélien...**

L'ennemi qu'il affronte cette fois-ci – le Hamas à Gaza – est certainement bien plus faible que le Hezbollah ne l'était au Liban. En effet, le Hezbollah est plus fort dans la communauté chiite libanaise que le Hamas ne l'est à Gaza, où il existe une rivalité farouche entre le Hamas et l'Autorité Palestinienne/Fatah, sans compter d'autres groupes rivaux se disputant le même public. En outre, bien sûr, pour des raisons très évidentes, le Hezbollah disposait de beaucoup plus d'armes que le Hamas à Gaza, cette étroite bande de terrain encerclée de toutes parts et étroitement surveillée. A Gaza, les Palestiniens peuvent faire entrer clandestinement quelques armes légères, mais pas d'armes lourdes, alors qu'au Liban le Hezbollah a pu accumuler un arsenal important, d'autant plus facilement qu'il bénéficiait du soutien de la Syrie.

Le niveau des atrocités israéliennes augmente de guerre en guerre. La guerre des 33 jours en 2006 était déjà l'agression la plus brutale d'une longue histoire de guerres israéliennes, l'utilisation la plus brutale de la force par Israël, avec bombardements massifs de régions entières du Liban, des régions civiles.

Le prétexte invoqué alors, comme aujourd'hui, est que les combattants se cachent parmi la population. Il s'agit là d'un argument parfaitement hypocrite: qu'attendent-ils qu'ils fassent? Qu'ils se regroupent dans un terrain vague avec des pancartes disant: «Bombardez-nous ici»? C'est grotesque. La réalité est qu'Israël essaie d'écraser des partis politiques de masse. Bien sûr, ceux-ci sont armés, mais ils sont obligés de l'être puisqu'ils sont menacés en permanence. Il s'agit de mouvements populaires armés. La plupart de leurs membres armés ne sont pas des combattants professionnels vivant dans des casernes. Si l'on tient compte de tous ces aspects du problème, on voit que les inquiétudes croissantes exprimées par les agences humanitaires internationales se fondent sur des raisons extrêmement sérieuses.

Beaucoup de gens ont actuellement le sentiment que la population de Gaza est réel-

lement en danger d'extermination. Il ne s'agit pas là des exagérations habituelles, mais d'une évaluation sobre, compte tenu du niveau de violence et de brutalité, jour après jour, avec de plus en plus de prétendus accidents au cours desquels des concentrations de civils sont visées, entraînant des massacres de masse. Pour Israël la seule manière d'éviter un fiasco est de pousser son offensive terrestre dans les zones à forte densité de population. Le pire devient ainsi possible, ce qui signifierait des milliers et de milliers de tués, sans compter les mutilés et les blessés, ce qui est terrifiant.

[...]  
Ce qui est clair c'est qu'à l'échelle régionale, sinon à l'échelle mondiale, cette attaque israélienne a énormément accru la popularité du Hamas. Toutefois on ne peut considérer comme acquis que ce soit également le cas parmi les Palestiniens de Gaza, précisément à cause de la rivalité entre le Hamas et le Fatah. Sur cette question, les rapports divergent. Bien entendu les partisans du Fatah diront: «Le Hamas nous a mis dans cette situation terrible, nous souffrons à cause d'eux; bien sûr, Israël est le premier à blâmer, mais...» – ce même «mais» que l'on retrouve dans les déclarations de certains régimes arabes. C'est notamment ce qu'a exprimé depuis le début le gouvernement égyptien, qui est clairement en collusion avec cette agression israélienne. C'est aussi ce qu'on a entendu, ici et là, de la part des alliés arabes des Etats-Unis. C'est la même rhétorique que l'on a entendue en 2006, lorsqu'on blâmait le Hezbollah pour l'agression israélienne contre le Liban. On ne sait pas encore quelle sera l'issue politique finale pour le Hamas outre sa popularité croissante au niveau régional. D'ailleurs c'est le résultat presque automatique chaque fois qu'Israël désigne une cible arabe et commence à la frapper. La cible devient populaire à cause de la haine envers Israël et ses agressions permanentes dans la région: toute victime d'Israël, et surtout toute force de résistance à Israël, est assurée de devenir populaire dans la région.

**Il a été question d'un certain mécontentement parmi la jeune génération du Fatah. Pensez-vous qu'il y a une chance que la direction du Fatah change d'orientation?**

Barghouti est d'une certaine manière une carte de réserve pour le Fatah. Mahmoud Abbas a déjà largement brûlé ses propres cartes. Il n'a plus de crédibilité et apparaît comme un personnage servile, un pion secondaire dans ce jeu régional. Il n'est pas populaire, même à l'intérieur du Fatah. Il est donc clair que le Fatah va avoir besoin – immédiatement



ou très bientôt – d'une autre personnalité dirigeante, et Barghouti serait une solution de rechange. Mais comme il est en prison, son sort dépend largement d'Israël et, bien sûr, de Washington. Quant à savoir quelle serait la conduite de Barghouti s'il était libéré de prison, c'est bien difficile. Le problème principal est de savoir quel type de relation il établirait avec les Etats-Unis et leur pion palestinien numéro un, Muhammad Dahlan. Dahlan et Barghouti étaient en alliance électorale lors des élections de janvier 2006. Poursuivraient-ils cette collaboration et constitueraient-ils une équipe dominante soudée dans le Fatah de l'après-Abbas, ou seraient-ils en concurrence ? Cela reste à voir.

**Vous avez dit que le régime égyptien en particulier, et dans des mesures variables tous les autres régimes arabes pro-états-uniens, sont vos comme complices d'Israël...**

Ces régimes ne sont pas seulement vos comme complices d'Israël, ils le sont réellement. [...] Le régime égyptien avait bien été informé de ce qui allait se passer. Il n'a même pas prévenu le Hamas, qui fut pris par surprise lorsque l'attaque a commencé, d'où le bilan initial très lourd de tués dans les rangs de ses forces armées.

Le gouvernement égyptien et les autres régimes arabes alliés aux Etats-Unis souhaiteraient beaucoup voir le Hamas affaibli. Ils ne sont pas en faveur d'une élimination du Hamas – pour autant que ce fut possible – puisqu'ils savent que cela aurait un coût humain énorme et traumatisant. Ils souhaiteraient un Hamas affaibli qui n'aurait alors d'autre choix que de couper ses liens avec l'Iran et serait obligé de dépendre d'eux pour survivre : voilà ce qu'ils souhaitent. Ils veulent un Hamas apprivoisé, et ils attendent d'Israël qu'il se charge du dressage. Ainsi, une fois qu'Israël aurait administré une leçon au Hamas, l'Egypte, puis les Saoudiens et les Jordaniens, pourraient dire à ce dernier : « Vous n'avez pas d'autre choix que de coopérer avec nous ; soit vous entrez dans le jeu à nos conditions, en coupant tous vos liens avec l'Iran et la Syrie, soit vous devrez affronter Israël seul, avec la possibilité qu'il vous écrase ». [...]

**Le Hezbollah a organisé quelques manifestations très importantes au Liban en solidarité avec le Hamas et avec les habitants de Gaza...**

[...] Il y a bien d'énormes manifestations de solidarité politique, mais le Hezbollah a aussi tiré la leçon de 2006. Après la guerre des 33 jours en 2006, le secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a déclaré dans une interview que

s'il avait su qu'Israël réagirait comme il l'a fait à l'enlèvement de ses deux soldats le 12 juillet, le Hezbollah ne l'aurait pas organisé. Il voulait dire, en tenant compte des sentiments humains : « Je ne leur aurais pas fourni ce prétexte si j'avais su qu'ils détruiraient mon pays et tueraient 1500 personnes parmi mon peuple. »

Par ailleurs, comment peut-on s'attendre à ce que les Libanais ouvrent un deuxième front alors que les Palestiniens de Cisjordanie eux-mêmes, y compris le Hamas, ne le font pas ? Le Hamas n'a pas tiré de roquettes depuis la Cisjordanie. Ce qui montre, soit dit en passant, à quel point le Hamas a commis une grave erreur en décidant de saisir tout le pouvoir à Gaza seul, entraînant ainsi la séparation des deux territoires palestiniens. Je ne veux pas dire qu'ils n'auraient pas dû préempter le coup que Dahlan était en train de monter contre eux avec le soutien des Etats-Unis et d'Israël, mais ils n'auraient pas dû éliminer complètement le Fatah des institutions de l'Autorité Palestinienne comme ils l'ont fait. Alors qu'il y a une nécessité stratégique d'organiser la lutte à l'échelle de toute la région, voilà que la scène palestinienne elle-même est fragmentée en deux. C'est très dommage.

Ces événements mettent également en lumière tout le problème du choix stratégique des armes. La résistance du Hamas est héroïque, certes, mais on ne peut pas comparer les conditions au Liban à celles existant en Palestine. La nature géographique du terrain au Liban et la présence de forces israéliennes dans les zones libanaises habitées rendaient possible une stratégie de résistance populaire, et c'est ce qui a fini par assurer la victoire, lorsqu'Israël a dû évacuer le Liban-sud en 2000 dans ce qui ressembla fort à une débâcle.

Il en va tout autrement à Gaza, où les troupes israéliennes s'étaient retirées de l'intérieur de la Bande et l'encerclaient. Du point de vue stratégique, cela n'a pas beaucoup de sens de les confronter militairement en lançant des roquettes vers des zones habitées au sud d'Israël. Le fait est que, du point de vue des Territoires Occupés palestiniens, si on tire un bilan de la lutte des Palestiniens contre l'Etat d'Israël depuis 1967, il est très clair que cette lutte a atteint le maximum d'efficacité en 1988, avec la « révolution des pierres », la première Intifada, sans armes à feu, sans attentats-suicides, sans roquettes, rien de ce genre – juste par la mobilisation de masse. C'est cette mobilisation qui a été le plus terrible pour Israël : elle a mis les Israéliens en grande difficulté politique.

Il faut tirer des leçons de cela. Les différentes forces dans la région ne tiennent pas suffisamment compte des questions stratégiques. Il y a actuellement dans la lutte palesti-

nienne beaucoup de maximalisme d'inspiration religieuse, tout comme il y avait auparavant un maximalisme d'inspiration nationaliste. Ce qui manque, par contre, c'est une évaluation réaliste des conditions en vue d'élaborer une stratégie. Non pas une stratégie de capitulation au nom du « réalisme », bien entendu, comme celle de l'OLP – je veux dire l'Autorité palestinienne, Arafat et maintenant Mahmoud Abbas. Mais une stratégie de résistance et de libération, de résistance populaire, pour imposer à Israël tout objectif stratégique possible dans les conditions existantes. Et ce qui reste envisageable dans les conditions objectives actuelles est d'obtenir qu'Israël se retire des territoires occupés en 1967, avec la possibilité pour ces territoires d'organiser leur propre gouvernement démocratiquement, de jouir au moins d'une souveraineté politique – ce qui n'est pas le cas actuellement, quand on voit comment Israël et ses soutiens occidentaux ont réagi à la victoire électorale du Hamas.

Au-delà de cet objectif immédiat, la seule stratégie raisonnable à long terme doit inclure un bouleversement de la société israélienne elle-même. Elle ne saurait être élaborée comme stratégie totalement extérieure à la société israélienne comme l'ont été les stratégies de l'OLP, hier, et du Hamas aujourd'hui. Il n'est pas possible de vaincre Israël militairement depuis l'extérieur. Ce n'est pas possible sur le plan de l'armement conventionnel, car Israël est beaucoup plus puissant sur ce plan que l'ensemble des Etats arabes environnants – sans compter le fait que ceux-ci ne sont pas du tout disposés à affronter Israël, et je ne parle pas seulement de l'Egypte et de la Jordanie, mais également de la Syrie. Une « guerre populaire » pour la libération de l'ensemble de la Palestine historique n'a pas de sens, parce que les Israéliens constituent une large majorité dans les territoires d'avant 1967. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'une armée d'occupation, comme celle des Etats-Unis au Vietnam, ou en Afghanistan ou en Irak, ou comme celle d'Israël au Liban. Par ailleurs, tout le monde sait qu'Israël est une puissance nucléaire depuis la fin des années 1960. Tout projet qui repose sur une destruction de l'Etat israélien depuis l'extérieur est donc irrationnel, dans tous les sens du terme.

Ainsi donc, même en mettant de côté les exigences de l'internationalisme, c'est-à-dire le type de victoire sur l'Etat sioniste qui serait désirable, il n'existe pas, en tout cas, de stratégie raisonnable pour le vaincre sans prendre en considération la nécessité d'un bouleversement majeur dans la société israélienne elle-même. Il faut impérativement qu'une partie majeure de la société israélienne s'oppose activement

Gilbert ACHCAR a vécu au Liban pendant de nombreuses années avant de s'installer en France, puis en Allemagne et au Royaume-Uni, où il est actuellement professeur à l'École des études orientales et africaines (SOAS) de l'Université de Londres. Il est auteur et coauteur de plusieurs ouvrages, dont *Le choc des barbaries* (2002), *L'Orient incandescent* (2003), *La guerre des 33 Jours* (avec Michel Warschawski, 2007), et, avec Noam Chomsky, *La poudrière du Moyen-Orient* (2007). Son prochain livre, *Les Arabes et la Shoah*, paraîtra à l'automne 2009.



aux politiques belliqueuses du gouvernement israélien et se batte pour un règlement pacifique, durable, fondé sur la justice, l'autodétermination et la fin de toutes les discriminations. C'est une condition essentielle, décisive, et c'est la raison pour laquelle l'Intifada de 1988 a été si importante : elle a suscité une crise réelle, profonde, à l'intérieur même de la société israélienne.

Par contre, ce que nous voyons maintenant, c'est un très haut degré de cohésion et d'unanimité parmi les Israéliens au sujet de cette agression qui est la plus féroce et brutale de leur histoire, et c'est de bien mauvais augure. Dans de telles conditions, même s'il se produisait des fiascos pour Israël comme celui de 2006, le résultat ne serait pas de susciter la rupture de secteurs importants de la population israélienne avec la politique menée par leur gouvernement (et encore moins avec le sionisme) et leur opposition à la guerre, comme ce fut le cas pour de larges secteurs de la population allemande lors de la Première Guerre mondiale ou de la population états-unienne au cours de la guerre du Vietnam. Le résultat serait plutôt d'entraîner de nouveaux glissements à droite. C'est pour cette raison que le tableau d'ensemble dans la région est très sombre. Comme je l'ai déjà dit, si cette offensive débouche sur un fiasco – et c'est ce que nous souhaitons – nous savons d'avance que cela signifiera l'arrivée au pouvoir de Netanyahu, qui est encore pire que les dirigeants actuels. Il est très difficile de prévoir où tout cela mènera.

**[...] En Israël, dans les médias et dans des milieux de l'establishment, il est question d'un transfert de la Bande de Gaza aux autorités égyptiennes et des zones peuplées de la Cisjordanie à la Jordanie...**

Tout d'abord, la monarchie jordanienne elle-même aurait plutôt peur aujourd'hui si elle devait reprendre le contrôle de la Cisjordanie. Lorsque cela était une perspective réelle, elle avait déjà tenu compte du militantisme croissant des Palestiniens, et c'est la raison pour laquelle les plans conçus par le précédent roi Hussein étaient de nature fédérative, prévoyant notamment d'accorder à la Cisjordanie, ou à la Cisjordanie et à Gaza, une forme d'autogouvernement. Mais le problème aujourd'hui est que la monarchie jordanienne ne peut pas compter sur des gens comme

Mahmoud Abbas pour dompter la population palestinienne. Ils savent qu'ils ont affaire à une population très radicalisée, et qu'une nouvelle jonction, une nouvelle fusion entre les Palestiniens de Cisjordanie et ceux de Jordanie, où ils constituent déjà une majorité de la population, serait très dangereuse pour la monarchie jordanienne. Le problème est là.

Une nouvelle fusion de la Cisjordanie avec la Jordanie serait certainement dans l'intérêt des Palestiniens, car le soi-disant Etat indépendant en Cisjordanie et à Gaza n'a pas de sens. Sur cette question, je suis entièrement d'accord avec ceux qui critiquent la solution des deux Etats : un soi-disant Etat indépendant n'a pas de sens en Cisjordanie, s'il devait être pris en otage entre Israël et la Jordanie comme entre l'enclume et le marteau. Le peuple palestinien a besoin pour respirer du débouché constitué par la Jordanie, sans parler des continuités humaines et familiales qui existent entre les deux rives du Jourdain. Il y a une unité historique naturelle de la communauté humaine vivant sur les deux rives de ce fleuve, et pour que cette communauté puisse exercer son autodétermination, il faut un autre type de gouvernement en Jordanie, un gouvernement qui soit réellement démocratique, et non une situation où la majorité de la population est opprimée par un régime qui attise des divisions ethniques de nature tribale, comme c'est le cas maintenant.

C'est la raison pour laquelle je ne pense pas que le gouvernement jordanien soit enthousiasmé par la perspective d'une nouvelle jonction des deux rives, ni même qu'il envisage activement. Pourquoi le Roi Hussein a-t-il officiellement rompu les liens entre son royaume et la Cisjordanie en 1988 ? Tout simplement parce que l'Intifada battait son plein et qu'il a compris que cette Cisjordanie sur laquelle la monarchie avait régné depuis le marché que son père avait conclu avec les sionistes en 1948 – la Cisjordanie sur laquelle la monarchie avait pu régner plus ou moins sans difficulté majeure jusqu'en 1967 – était devenue ingérable à cause de l'Intifada. Elle était devenue une patate chaude, trop dangereuse à manipuler, et c'est pourquoi il a rompu officiellement les liens et abandonné toute prétention sur la Cisjordanie.

**Pensez-vous que la scène politique palestinienne est susceptible de**

**rester entre les mains du Hamas et du Fatah [...]**

Pour le moment, il n'existe pas de réels concurrents aux deux principaux acteurs que sont le Fatah et le Hamas. Les autres forces, en particulier la gauche palestinienne, ont perdu leur crédibilité au fil des ans, après avoir raté tant d'occasions. On ne peut donc pas s'attendre à ce qu'elles se développent soudain par miracle, à moins qu'une nouvelle force – dont nous n'avons pas encore entendu parler – ne surgisse, et même dans ce cas, il lui faudrait du temps pour mûrir en tout cas. Ce qui aura lieu, dans la situation actuelle, ce sont de nouvelles évolutions de l'intérieur des deux forces qui polarisent la société palestinienne, une lutte entre différentes fractions au sein du Fatah, et également dans le Hamas. Ni l'une ni l'autre de ces forces n'est monolithique, car elles sont grandes et ont une base et une affiliation de masse. Il est donc plus probable actuellement que des changements se produisent à l'intérieur de ces mouvements que de voir la montée inattendue de nouvelles forces à l'extérieur.

Cela dit, je souhaite vivement qu'une troisième force puisse surgir, qui serait un mouvement progressiste, s'appuyant sur la tradition de gauche qui existe parmi les Palestiniens et qui est loin d'être négligeable, même à Gaza, bien qu'elle ne soit pas suffisamment forte pour faire contrepoids au Fatah ou au Hamas. Je souhaite vivement qu'une force de gauche puisse émerger et devenir un acteur majeur sur la scène palestinienne. Mais pour être franc, pour le moment, en dehors de l'espoir ou du souhait, ce n'est pas une perspective réaliste – nous n'en voyons pas les prémisses. ■

\* Cet entretien a été réalisé le 10 janvier dernier par Daniel Finn pour la revue électronique irlandaise *Irish Left Review*. Texte original anglais sur [www.irishleftreview.org/2009/01/15/interview-gilbert-achcar](http://www.irishleftreview.org/2009/01/15/interview-gilbert-achcar); texte complet en français sur [www.alencontre.org/Palestine/PalGazaAchcar01\\_09.html](http://www.alencontre.org/Palestine/PalGazaAchcar01_09.html)



# Naissance du Nouveau parti anticapitaliste

La constitution du NPA est un événement important, un pas dans la construction d'une organisation large dont l'objectif est la lutte pour le socialisme. De quoi se réjouir. De quoi aussi tirer motivation et inspiration. Mais sans oublier toutes les différences entre les situations française et suisse. En France, salarié·e·s et étudiants ont une longue tradition de mobilisations. Les organisations de la gauche radicale ont accumulé une présence active dans les divers mouvements sociaux. L'émergence du NPA doit être comprise dans le contexte français et européen, ne serait-ce que pour mieux définir une action politique spécifique en Suisse, avec sa dimension internationaliste.

ALAIN BALSA

Après un an de gestation et de préparation, avec une dynamique de rassemblement des forces anticapitalistes, qui montre bien qu'il ne s'agit pas d'une autoproclamation, le congrès de fondation du Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) a eu lieu les 6, 7 et 8 février 2009 en Seine-Saint-Denis au Nord de Paris.

La création de cette nouvelle organisation s'est déroulée sur fond de crise sociale très profonde :

- Une semaine avant, le 29 janvier a vu près de deux millions et demi de salarié·e·s se mobiliser dans la rue, et le congrès a lancé un appel pour donner une suite à cette journée de grève.
- En Guadeloupe colonisée, le mouvement contre la vie chère et pour une augmentation de 200 euros a démarré le 25 janvier, avec une grève générale.
- En France, les hôpitaux et les universités sont en lutte. Ils ne sont que la partie visible de l'iceberg du mécontentement populaire; le pouvoir d'achat, les licenciements et les contre-reformes sont au centre des mobilisations. Mais le mépris dont font preuve la classe dominante et son pouvoir envers les salarié·e·s font également partie du «ça suffit».

C'est de ces luttes sociales, en cours et à venir, et de l'ancrage qu'il saura y trouver que dépendra l'avenir du NPA.

## Membres et invité·e·s

Ce premier congrès a réuni près de 630 délégué·e·s, une centaine d'invité·e·s internationaux venus d'une quarantaine de pays, et un certain nombre d'invité·e·s d'organisations politiques, associatives et syndi-

cales œuvrant sur le terrain social français.

Le NPA compte environ 9000 membres dont 35% de femmes regroupé·e·s dans 467 comités locaux. Les thèmes soumis à la discussion et à l'approbation des délégué·e·s ont fait l'objet d'amendements et de débats dans les comités locaux, auxquels plus de 5600 personnes ont participé, ce chiffre à lui seul étant significatif d'une vague de fond.

## Textes et amendements débattus et mis au vote

L'adoption des *Principes fondateurs* résume les références sur lesquelles s'appuyer. Telles que : la mise en danger par le capitalisme de l'humanité et de la planète; la nécessité d'un autre monde, qui serait le socialisme du 21<sup>e</sup> siècle; la mise en place d'une série d'objectifs de mobilisation avec comme fil conducteur «Nos

vies, pas leurs profits»; la définition du parti comme «un cadre collectif d'élaboration et d'action qui rassemble celles et ceux qui ont librement décidé de s'associer pour défendre un projet commun de société.»

L'orientation du nouveau parti est définie dans une *Résolution générale sur la situation politique et sociale*, qui constate que ce monde est en crise; qu'il n'y a pas un bon et un mauvais capitalisme, mais que cette crise est systémique; que l'intervention de l'Etat a pour but de sauver le système; qu'il y a urgence sociale, démocratique et écologique; que la solidarité internationale est plus nécessaire que jamais. Cette *Résolution générale* constate qu'il y a régression sociale, qu'une réponse politique est nécessaire et que la gauche radicale est à l'heure des choix. Elle propose quelques axes de campagne pour les mois à

venir. Et que «face à la crise, il y a une gauche qui résiste, une gauche qui fait des propositions.»

La *Résolution européenne*, dont la partie sur la participation aux élections européennes de juin a été âprement débattue avec plus de 62 interventions durant deux heures. Une fois de plus la richesse du débat démocratique a fait ses preuves. Lors de ce débat l'unité était au centre des discussions, mais les expériences locales vécues avec d'autres forces antilibérales a fortement marqué la discussion.

Les statuts provisoires, où le droit de tendance et de fraction ont été affirmés, ont été adoptés à une très large majorité. L'élection d'une direction nationale, le choix du nom du parti, qui sans surprise s'appellera NPA, vu sa diffusion médiatisée avant le congrès fondateur et les décisions sur

les moyens organisationnels ont complété ce week-end.

## Solidarité internationale

L'internationalisme était fortement présent avec des camarades de la Guadeloupe et de la Martinique en grève. En solidarité avec le peuple Palestinien, Michel Warschawski de l'Alternative Information Center et le Palestinien Nasser Al Kafrana du Front Populaire de Libération de la Palestine ont fait une intervention chaleureusement applaudie. La tenue d'une réunion de la gauche anticapitaliste internationale a marqué l'ancrage internationaliste du nouveau parti. La crise globale que connaît le capitalisme nécessite des débats et des discussions, ainsi que des échanges au niveau international. ■

Le site du NPA :  
[www.npa2009.org](http://www.npa2009.org)

## SITES WEB

Visitez nos sites  
[www.alencontre.org](http://www.alencontre.org) et  
[www.labreche.ch](http://www.labreche.ch)  
Vous y trouverez de nombreux articles sur la situation internationale, et notamment sur le **NPA**, la situation française et le mouvement en Guadeloupe.



Une semaine avant le congrès, le 29 janvier, près de deux millions et demi de salarié·e·s se sont mobilisés dans la rue. Ici la manifestation à Bordeaux.

## PROMOTION

Vous êtes un certain nombre à recevoir **La brèche** à titre promotionnel (voir dans l'adresse en première page). Cet envoi est gratuit et ne vous engage à rien. Tous simplement nous espérons vous convaincre, au terme de la lecture de ce journal, de vous y abonner.

## CONTACTS

### La brèche

[www.labreche.ch](http://www.labreche.ch) • [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org)  
redaction@labreche.ch • abonnement@labreche.ch  
case postale, 1000 Lausanne 20 • CCP 17-247469-2  
Tél. +41 21 625 70 63 • Fax +41 21 625 70 64  
La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Tous les articles n'expriment pas nécessairement le point de vue du MPS.

### Prendre contact avec le MPS :

MPS, CP 209, 1211 Genève 4, [mps-ge@bluewin.ch](mailto:mps-ge@bluewin.ch)  
MPS, CP 120, 1000 Lausanne 20, [vaud@mps-bfs.ch](mailto:vaud@mps-bfs.ch)  
BFS, Pf 2002, 4001 Bâle, [bfs-bs@bluewin.ch](mailto:bfs-bs@bluewin.ch)  
BFS, Pf 129, 3000 Berne 23, [bfs-be@bluewin.ch](mailto:bfs-be@bluewin.ch)  
BFS, Pf 3956, 8021 Zurich, [info@bfs-zh.ch](mailto:info@bfs-zh.ch)

## PUBLICATIONS

### Je suis intéressé·e à m'abonner à :

La brèche     La Revue trimestrielle La brèche     Les cahiers La brèche  
Abonnement *La brèche*: 12.-; abonnement à la revue trimestrielle: 40.-; abonnement conjoint *La brèche* + revue: 50.- (soutien, resp. 20.-, 60.-, 80.-);  
abonnement aux cahiers: envoi automatique à chaque parution, 6.- le cahier.  
Cochez ce qui convient.

Nom : ..... Prénom : .....  
Rue et numéro : .....  
NPA et localité : ..... Pays : .....  
Tél : ..... Adresse mail : .....